

1	25/05/2010	O. FREZOT	M.COLIN	
2	28/07/2010	O.FREZOT	M.COLIN	
3	12/10/2010	O.FREZOT	M.COLIN	
4	18/01/2012	O.FREZOT	M.COLIN	
RÉVISION	DATE	RÉDACTION	VÉRIFICATION	DÉCISION

Documentation utilisateur de GIDAF V3

Intégrant :

- Profil DDCSPP
- Module eaux superficielles

DATE	PAGE	REVISION	MODIFICATIONS
21/06/10		1.0	
28/06/10		2.0	Intégration des règles de gestion
12/10/10		3.0	Précisions intégrées suite aux présentations aux DREAL
21/12/10		3.1	Intégration des précisions de Marine Colin (23/11/2010)
22/06/11		3.2a	Intégration des évolutions (Inspection Vétérinaire)
18/01/12	40	3.3	Précisions sur les contrôles externes
ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT : MARINE COLIN (DGPR), FRANÇOIS LYONNAIS (BRGM)			



Sommaire

1	Objet de ce manuel.....	6
1.1	Conventions.....	6
1.2	Assistance.....	6
2	Présentation et objectifs de GIDAF	7
2.1	Contexte	7
2.2	Les acteurs de GIDAF.....	8
3	Connexion à GIDAF (tous).....	11
4	Import des établissements et cadres de surveillance (COR-INSPECTION seulement) ..	13
5	Création d'un établissement et d'un cadre sous GIDAF.....	15
	(AGENCE et DDSV seulement).....	15
5.1	Créer l'établissement ou ajouter des paramètres.....	15
5.2	Demander la création d'un compte pour l'établissement nouvellement créé	19
6	Création des comptes pour l'annuaire	21
7	Accueil	26
8	Etablissement	27
8.1	Onglet « Situation ».....	27
8.2	Onglet « Identité ».....	28
8.3	Onglet « Correspondance »	29
8.3.1	Correspondance : Eaux superficielles	30
8.4	Onglet « Cadre de surveillance »	31
8.5	Onglet « Structure de surveillance »	32
8.5.1	Point de surveillance	32
8.5.2	Paramètre de surveillance.....	33
9	Déclaration	34
9.1	Les déclarations pour la thématique « Eaux de surface »	35
9.1.1	Déclaration en ligne	36
9.1.1.1	Déclaration en ligne – Auto surveillance	37
9.1.1.2	Déclaration en ligne – RSDE	38
9.1.1.3	Déclaration en ligne - Contrôle externe	38
9.1.1.4	Déclaration en ligne RSDE	40
9.1.2	Déclarer sous format Ms Excel ou EDILABO.....	41
9.1.2.1 Déclaration au format Excel (pour l'auto surveillance et les contrôles externes) 41	
9.1.2.2	Déclaration RSDE au format EDILABO	42
9.1.2.2.1	EDILABO avec fichier de commande	42
9.1.2.2.2	Déclaration EDILABO sans fichier de commande.....	44
9.2	Les contrôles de cohérence sur les déclarations.....	46
10	Restitution et exploitation	48
10.1	La restitution et l'exploitation des données pour les services de l'inspection et les agences de l'eau	48
10.2	La restitution et l'exploitation des données pour l'ensemble des profils.....	50
10.2.1	Restitutions périodiques	50
10.2.2	Le bilan réglementaire.....	51
10.2.3	Bilan des incohérences de codes Siret.....	52
11	L'Export pour les agences et les services de l'inspection.....	53
11.1	Export « Agrégation totale des données ».....	53
11.2	Export « Flux Polluant »	54

12	Relance	55
13	Annexe 1 : fichier de commande EDILABO	56
14	Annexe 2 : fichier de résultat EDILABO	58

Liste des illustrations

Figure 2-1: schéma global des acteurs du Système GIDAF.....	8
Figure 3-1: page d'identification	11
Figure 4-1: contenu type d'un établissement dans le batch GIDIC->GIDAF	13
Figure 4-2: import d'un établissement.....	14
Figure 6-1: gestion des utilisateurs.....	21
Figure 6-2: création d'un compte.....	21
Figure 7-1: page d'accueil	26
Figure 8-1: situation d'un établissement.....	28
Figure 8-2: Identité de l'établissement	29
Figure 8-3: onglet correspondance	29
Figure 8-4: Cadre de surveillance	31
Figure 8-5: point de surveillance.....	32
Figure 8-6: structure de surveillance	33
Figure 9-1: effectuer une déclaration	34
Figure 9-2: identification de l'établissement	36
Figure 9-3 : déclaration en ligne - Auto surveillance.....	37
Figure 9-4 : déclaration en ligne - RSDE.....	38
Figure 9-5: saisir un contrôle externe.....	38
Figure 9-6 : déclaration RSDE	40
Figure 9-7: options possibles à l'issue d'une saisie.....	40
Figure 9-8: effectuer une déclaration d'autosurveillance au format XLS	41
Figure 9-9: import de fichier pour une déclaration	42
Figure 9-10: effectuer une surveillance RSDE au format EDILABO.....	43
Figure 9-11: le format XML EDILABO	43
Figure 9-12: import de fichier pour une déclaration	43
Figure 10-1: recherche d'un établissement	48
Figure 10-2: recherche d'une déclaration	48
Figure 10-3: suivi des transmissions	49
Figure 10-4: suivi des relances.....	49
Figure 10-5: suivi des contrôles externes	49
Figure 10-6: restitution périodique.....	51
Figure 10-7: graphique accessible en restitution.....	51
Figure 10-8: effectuer un bilan réglementaire.....	52
Figure 10-9: bilan sur un paramètre	52
Figure 11-1: Agrégation totale des données.....	53

Abréviations et mots-clés

AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage.

ADES : portail national du SIE d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (<http://www.ades.eaufrance.fr/>).

AE : Agences de l'eau (<http://www.lesagencesdeleau.fr/>).

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (<http://www.brgm.fr/>).

BSS : Banque du Sous-Sol (<http://www.brgm.fr/>). C'est la banque nationale publique de données du sous-sol dont la gestion est confiée au BRGM et accessible via le portail Internet du BRGM.

DDCSPP : agents exerçant des missions d'inspection des installations classées au sein des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations ou au sein des directions départementales de la protection des populations.

MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des transports et du logement (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>).

BATCH : Traitements automatiques : il s'agit d'opérations automatisées déclenchées soit à la demande, soit automatiquement.

PARAMETRE : Substance ou caractéristique quelconque mesurable. On distingue les paramètres à une seule grandeur (caractéristiques mesurables) ou à plusieurs grandeurs (substances). On distingue également les paramètres selon un support (eau, boues...), une fraction (<2mm...) et un milieu (eau, air, sol).

FLUX ET MASSE : Le flux exprime la quantité de substance rejetée par unité de temps. Si l'unité de temps correspond à la période de l'agrégation, la valeur du flux est identique à la valeur de la masse. Les valeurs stockées seront des flux mais elles seront présentées avec l'unité de temps de la période d'agrégation.

1 Objet de ce manuel

Ce document décrit le mode opératoire pour chacun des profils d'utilisateurs de GIDAF. Il peut en être fait des extractions souhaitées en fonction des besoins, qu'ils soient de l'ordre de la formation, de l'information ou du support.

1.1 Conventions

Les noms de chapitre, de section ou de zone de saisie apparaissent entre guillemets.



Ce pictogramme identifie des remarques utiles mais sans incidence sur le cours des instructions exposées.



Ce pictogramme identifie des informations à lire et/ou à exécuter **impérativement** qui peuvent influencer le cours des instructions suivantes.



Ce pictogramme identifie un renvoi vers un chapitre, une partie ou une page où est décrite la suite des instructions.

1.2 Assistance

En cas de problème dans l'exécution des instructions exposées dans ce manuel, vous avez la possibilité de contacter l'assistance aux utilisateurs à l'adresse : Support-gidaf@brgm.fr

2 Présentation et objectifs de GIDAF

2.1 Contexte

La réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumet certains exploitants à une auto surveillance des émissions dans l'eau au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement.

Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements épuratoires mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Cette auto surveillance est transmise régulièrement à l'inspection des installations classées pour qu'elle exerce son action régalienne.

Parallèlement, en ce qui concerne les rejets, certains exploitants doivent également transmettre ces résultats à l'agence de l'eau dont ils dépendent, pour le calcul de la redevance.

Les vecteurs de transmissions des données d'auto surveillance à l'inspection et à l'agence sont actuellement très divers entre les établissements concernés. Cette situation rend souvent difficile l'exploitation de ces données tant pour les émetteurs que pour la DREAL ou l'agence de l'eau.

L'application permettant la Gestion Informatisée des Données d'Auto surveillance Fréquentes appelée GIDAF a été pilotée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et les Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de plusieurs départements de ce bassin.

GIDAF, au-delà de l'uniformisation de transmission des données, a plusieurs objectifs :

- éviter aux exploitants la transmission des données à plusieurs instances en parallèle comme pratiqué actuellement ;
- permettre à l'exploitant de détecter rapidement les écarts par rapport aux valeurs limites d'émissions imposées ;
- mettre à disposition de l'exploitant des systèmes d'exploitation des données d'auto surveillance (moyennes, graphiques, évolutions, etc.) ;
- de faciliter la bancarisation dans ADES des données relatives à la qualité des eaux souterraines.

et bien sûr, permettre à l'inspection des installations classées de :

- vérifier le respect des dispositions réglementaires ;
- améliorer le contrôle qualité sur les données transmises ;
- réaliser des analyses ciblées (par secteur, par paramètre, par cours d'eau, par bassin versant, etc.) ;

2.2 Les acteurs de GIDAF

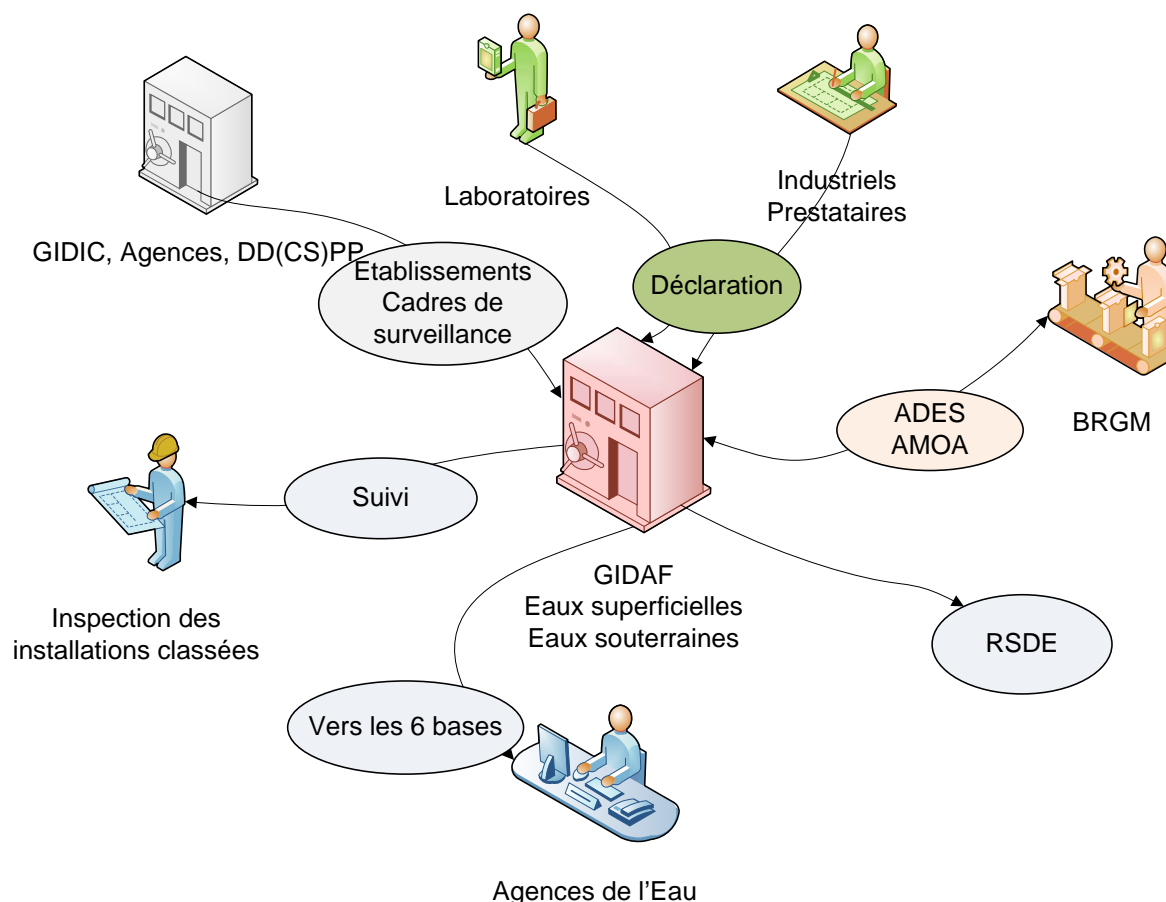


Figure 2-1: schéma global des acteurs du Système GIDAF

Les **Industriels** exploitent les Installations classées, ils déclarent et valident leurs déclarations.

Leurs **Prestataires** sont leurs éventuels sous-traitants pouvant saisir les analyses, mais ne pouvant pas les valider.

Les **laboratoires**, mandatés par l'Inspection, peuvent effectuer des contrôles, les saisir et valider dans GIDAF.

L'Inspection des Installations classées traite et exploite les informations.

Les **Agences de l'Eau** exploitent une partie des informations.

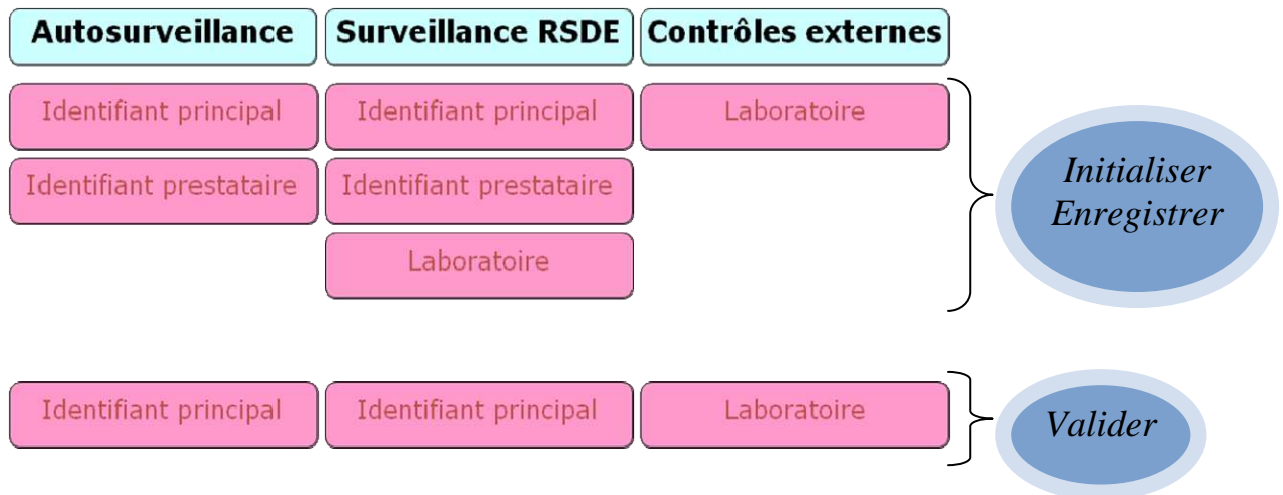
Les informations concernant les établissements et leur cadre de surveillance proviennent de **GIDIC/SIIC**, et dans certains cas des Agences de l'Eau.

Le **BRGM** est assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) du MEDDTL. Il héberge le système d'information GIDAF, et est en charge de son support (à l'adresse support-gidaf@brgm.fr).

Les profils de l'application en découlant sont les suivants :

Profil	Description
AGENCE	Responsable des contextes d'auto surveillance. Cet acteur, présent en agence de l'eau, administre les données contextuelles d'auto surveillance spécifique à l'agence. Il n'effectue aucun contrôle sur les données transmises au système. Il effectue la gestion des commandes fournies aux laboratoires. Il peut compléter le cadre réglementaire pour certains industriels
COR-INSPECTION	Profil administrateur régional propre aux services de l'INSPECTION. Cet acteur gère notamment les habilitations des utilisateurs au sein de sa DREAL. Cet acteur seul peut faire un import unitaire de cadre de surveillance. Les acteurs INSPECTION ne le peuvent pas.
INSPECTION	Inspecteur DREAL ou DDCSPP: responsable des informations structurelles des données d'autos surveillance. Cet acteur est responsable de la saisie des cadres de surveillance. Il est destinataire des déclarations validées par les exploitants et des relances aux industriels en retard de transmission des données
PRD-INDUSTRIEL (identifiant principal)	Industriels : Cet acteur est responsable de la production des données d'auto surveillance et de la transmission aux services de l'inspection.
PRD-LABORATOIRE (laboratoire)	Laboratoires mandatés par l'Agence ou par les services de l'inspection : Cet acteur est responsable de la production des données relatives à un contrôle externe des rejets. Lors d'un contrôle demandé par les services de l'inspection ou l'Agence, cet acteur doit pouvoir saisir des résultats d'analyse sans envoi préalable de la matrice par l'inspection. Cet acteur a le pouvoir de validation des contrôles externes seuls.
PRD-PRESTATAIRE (identifiant prestataire)	Prestataires d'un industriel : Cet acteur, délégué par l'exploitant, est responsable de la production des données d'auto surveillance. Cet acteur n'est pas autorisé à valider une déclaration ou à demander son invalidation. Il peut initialiser des déclarations RSDE et d'autosurveillance, et peut importer les données d'autosurveillance. C'est l'industriel qui le mandate, qui lui met à disposition les identifiants.
LECTEUR	Cet acteur a accès en lecture seule à l'ensemble des informations de la base GIDAF. Il peut donc être utilisé pour donner des droits à un inspecteur sans renseigner le code service.
DDSV	Ce profil concernant les DD(CS)PP est un profil INSPECTION, avec en outre les droits de création d'un établissement et d'un cadre de surveillance sous GIDAF (similaire en cela au profil AGENCE)

Le schéma suivant montre selon le type de déclaration, les acteurs pouvant mener des actions :



Dans le schéma ci-dessus, le type de déclaration « Autosurveillance » concerne les thématiques eaux superficielles, les déclarations « surveillance RSDE » et « contrôles externes » étant spécifiques au module eaux superficielles.

3 Connexion à GIDAF (tous)

Pour accéder à cette application en ligne, l'adresse est la suivante :

<https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr>



Figure 3-1: page d'identification

Un identifiant/mot de passe est nécessaire pour se connecter à GIDAF, quelque soit le profil de l'utilisateur. L'identifiant est communiqué par l'Inspection des Installations Classées au niveau régional ou l'Agence pour les industriels et leurs prestataires. Pour les laboratoires, les codes d'accès sont gérés au niveau national et délivrés sur demande auprès de Marine COLIN de la DGPR (marine.colin@developpement-durable.gouv.fr).

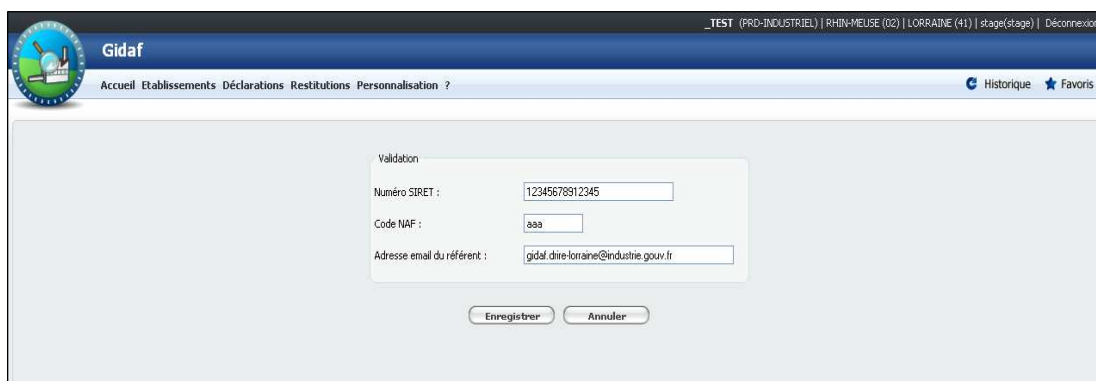


Le compte n'existe proprement que si le compte existe dans l'annuaire (transmis par l'inspection) ET si l'établissement a bien été importé de GIDIC dans GIDAF.

En cas de problème pour s'identifier, le lien « Impossible d'accéder à mon compte » renvoie vers l'adresse du support de GIDAF à contacter quelque soit la nature du problème : support-gidaf@brgm.fr

A l'issue d'une première connexion l'industriel se voit demander les renseignements complémentaires suivant :

- Code SIRET (obligatoire),
- Code NAF (facultatif),
- Adresse courriel du correspondant à l'inspection (facultatif à cet instant, mais indispensable par la suite).



The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top, there is a navigation bar with the GIDAF logo on the left and the text "_TEST (PRO-INDUSTRIEL) | RHIN-MEUSE (02) | LORRAINE (11) | stage(stage) | Déconnexion" on the right. Below the navigation bar, there is a menu with "Accueil", "Etablissements", "Déclarations", "Restitutions", and "Personnalisation ?". On the right side of the menu, there are links for "Historique" and "Favoris". The main content area features a "Validation" form with the following fields:

Número SIRET :	<input type="text" value="12345678912345"/>
Code NAF :	<input type="text" value="aaa"/>
Adresse email du référent :	<input type="text" value="gidaf.dire-lorraine@industrie.gouv.fr"/>

At the bottom of the form, there are two buttons: "Enregistrer" and "Annuler".

Après validation de la page courante, si le numéro SIRET existe déjà dans la base de données pour un autre établissement, un message d'information s'affiche à l'écran, invitant l'utilisateur à contacter son correspondant INSPECTION pour vérifier les raisons de la présence dans doublon dans le système.

4 Import des établissements et cadres de surveillance (COR-INSPECTION seulement)

Ces opérations seront effectuées par le correspondant régional GIDAF au sein de l'inspection et des agences de bassin.

Les établissements (et leur cadre de surveillance) sont importés par un moteur journalier ou hebdomadaire selon son paramétrage.

Il est possible à un Inspecteur ou une agence d'importer manuellement le fichier contenant le cadre de surveillance d'un établissement. Ce fichier est au format XML, et contient toutes les informations relatives à l'établissement, ainsi que les cadres de surveillance.

```
- <ETABLISSEMENTS NB_ETABLISSEMENTS="1" DATE_EXPORT="20/05/2010 09:52:14" VERSION_GIDIC="1.7.6" CODE_REGION="S"
  MEL_REGION_GIDAF="gidaf.drire-alsace@industrie.gouv.fr">
- <ETABLISSEMENT>
  <ETAT>A_TRAITER</ETAT>
  <NUMERO_GIDIC>8888.00001</NUMERO_GIDIC>
  <CODE_SERVICE>SER</CODE_SERVICE>
  <LIBELLE_SERVICE>Sub SER</LIBELLE_SERVICE>
  <RAISON_SOCIALE>TUTORIEL INDUSTRIEL</RAISON_SOCIALE>
  <NOM_USUEL>TUTORIEL INDUSTRIEL</NOM_USUEL>
  <ADRESSE>Port du Rhin</ADRESSE>
  <COMPL_ADRESSE>B.P. C</COMPL_ADRESSE>
  <CODEPOSTAL>67630</CODEPOSTAL>
  <COMMUNE>Lauterbourg</COMMUNE>
  <COMMUNE_INSEE>67261</COMMUNE_INSEE>
  <LAMBERT_X>1028863</LAMBERT_X>
  <LAMBERT_Y>2456181</LAMBERT_Y>
  <PRECISION_LAMBERT>2</PRECISION_LAMBERT>
  <ACTIVITE_PRINCIPALE>D</ACTIVITE_PRINCIPALE>
  <ETAT_ACTIVITE>F</ETAT_ACTIVITE>
  <SIRET>55201279100026</SIRET>
  <EMAIL_INSP_REF>o.frezot@brgm.fr</EMAIL_INSP_REF>
  <EMAIL_INSP_SEC>o.frezot@brgm.fr</EMAIL_INSP_SEC>
  <EMAIL_INSP_ANNEXE>o.frezot@brgm.fr</EMAIL_INSP_ANNEXE>
- <CADRES NB_CADRES="1">
- <CADRE_SURVEILLANCE>
  <NUMERO_CADRE>888880</NUMERO_CADRE>
  <LIBELLE_CADRE>AP codificatif</LIBELLE_CADRE>
  <DATE_OUVERTURE>09/07/2007</DATE_OUVERTURE>
  <DATE_FERMETURE />
  <EN_VIGUEUR>1</EN_VIGUEUR>
```

Figure 4-1: contenu type d'un établissement dans le batch GIDIC->GIDAF

Le cadre de surveillance de cet établissement provient obligatoirement de GIDIC/S3IC (à l'exception des établissements importés par les Agences) et est importé via le menu « Etablissement/Importer ».



A la rédaction de cette version du présent document, cette fonctionnalité est disponible pour la thématique des eaux superficielles.

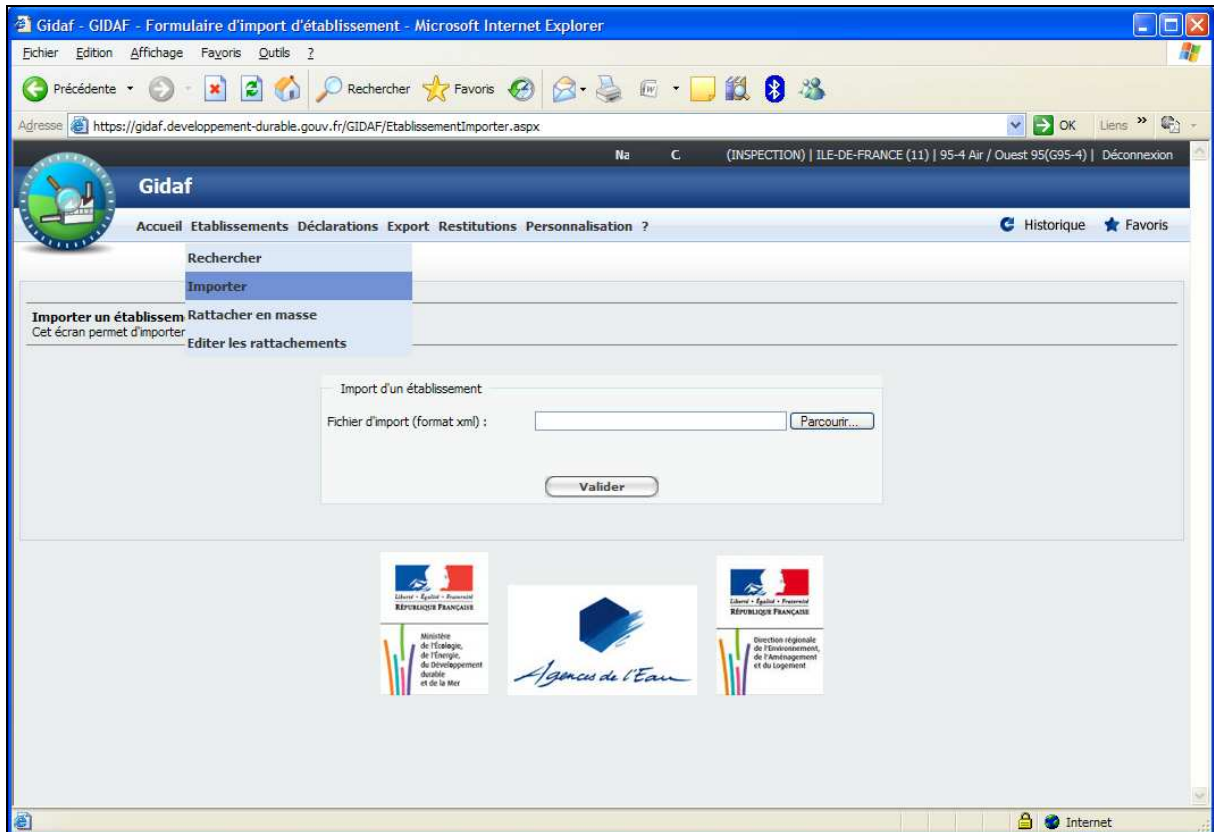


Figure 4-2: import d'un établissement



Je retrouve un point de surveillance dans GIDAF qui n'existe plus dans GIDIC. Pourquoi ? Si un point de surveillance possède des paramètres suivis ayant des éléments de mesure déjà saisis, le point de surveillance n'est pas modifié dans GIDAF, même si ce dernier n'existe plus dans GIDIC.

5 Création d'un établissement et d'un cadre sous GIDAF

(AGENCE et DDSV seulement)

Les deux profils Agence et DDSV(ou DDCSPP) permettent de créer directement sous GIDAF des établissements et des cadres de surveillance.

Les comptes AGENCE sont délivrés par le correspondant Agence de l'Eau du Bassin, et les profils DDSV sont délivrés par Mélanie Audois (MEDDTL/DGPR).

Le profil DDSV est similaire au profil INSPECTION, avec en outre la possibilité de créer un établissement de la manière détaillée dans ce chapitre.

5.1 Créer l'établissement ou ajouter des paramètres

Une fois identifié le compte DD(CS)PP, le message suivant apparaît, donnant les droits 'DDSV' à l'utilisateur :

Bienvenue dans l'application (GIDAF) destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **ddsvtst ddsvtst**.
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **DDSV**.
Vous êtes rattaché(e) à la région 54 : **POITOU-CHARENTE**.
Vous êtes rattaché(e) au service EI 79 : **Sub. EIRME Deux-Sèvres**.

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.


Besoin d'aide : Consulter l'aide en ligne ou contacter l'inspection ou l'agence à l'aide de la fiche établissement, onglet "correspondance".

Pour créer un établissement il faut utiliser la barre de menu :



Il faut alors remplir les champs indispensables pour décrire l'établissement dans les rubriques suivantes :

Situation	Identité	Correspondance	Cadre de Surveillance
Etablissement			
Numéro GIDIC : * 0589.12345			
Code Service : * EI 79 : Sub. EIRME Deux-Sèvres			
Raison sociale : * mon établissement test			
Nom usuel :			
Adresse :			
Région : POITOU-CHARENTE			
Département : * CHARENTE			
Commune : * AIGNES-ET-PUYPEROUX			
Code Postal : * 16190 : AIGNES ET PUYPEROUX			
Lambert 2 :			
Précision Lambert : Centroi de commune			
Etat de l'activité : * En fonctionnement			
Activité principale : A : Agriculture et forêts			
Numéro SIRET :			
Code NAF :			
<input type="button" value="Enregistrer"/> <input type="button" value="Supprimer"/> <input type="button" value="Annuler"/>			

 NB : le numéro GIDIC est censé être de la forme 1234.56789 – il sera l’identifiant du compte à créer ensuite. Tous les champs dotés d’une étoile sont obligatoires. De plus le numéro SIRET et code NAF sont aussi nécessaires. Il faut donc aussi renseigner ces deux champs. Une fois les informations renseignées, il faut ‘Enregistrer’.

L’écran suivant fait alors la synthèse des informations, et l’on voit qu’il reste les informations sur l’identité et sur le cadre de surveillance à saisir.

Si tous les champs ont bien été saisis, et les données ‘Enregistrées’, la rubrique « Situation » affiche le statut de l’identité comme « Complet ». Dans le cas contraire il faut revenir sur la rubrique ‘Identité’ pour compléter les champs, incluant SIRET et NAF.

Accueil > Recherche > Résultats > Edition établissement Per

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [mon établissement test /](#)
- Adresse : -
- Commune : 16190 - AIGNES-ET-PUYPEROUX
- Numéro GIDIC / Agence : 0589.12345 /

Situation	Identité	Correspondance	Cadre de Surveillance	Structure de Surveillance - Eaux de Surface
Informations générales				
<ul style="list-style-type: none"> • Raison sociale : mon établissement test • Nom Usuel : • Adresse : • Complément d'adresse : • Ville : 16190 - AIGNES-ET-PUYPEROUX • Numéro GIDIC : 0589.12345 • Numéro Agence : 				
Situation établissement				
<ul style="list-style-type: none"> • Identité : Complet • Cadre de Surveillance : Incomplet 				
Restitutions établissement				
<ul style="list-style-type: none"> • Restitution totale : SyntheseEtablissement_7598.xls • Déclarations sur l'année : Aucune 				

La rubrique « Correspondance » est aussi obligatoire. L’inspection doit y saisir au moins une adresse mail, à laquelle seront notifiées les transmissions de déclarations. Il faut ensuite « Enregistrer ».

Enfin, l’Inspection doit saisir le cadre de surveillance, à l’aide de la rubrique suivante et du bouton « Ajouter un cadre de surveillance » :

Un établissement doit toujours avoir un cadre ouvert et un seul à la date courante :

Une fois ce cadre enregistré il convient de le renseigner en passant à la rubrique « structure de surveillance eaux de surface », en ajoutant un ou plusieurs « Points de surveillance » :

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de Surface

Sélectionnez un cadre de surveillance : Mon cadre de test DDCSPP Cadre en vigueur - 02/04/2011.

Structure de Surveillance

Ajouter un Point de Surveillance

Et de les renseigner :

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de Surface

Sélectionnez un cadre de surveillance : Mon cadre de test DDCSPP Cadre en vigueur - 02/04/2011.

Structure de Surveillance

Ajouter un Point de Surveillance

Données du Point de Surveillance

Nom du point de surveillance : * mon premier point

Type : Entrée traitement

Cadre réglementaire : AM 02/02/1998 - Cadre Général

Point suivi par : Inspection Agence

Rattaché à un point de rejet :

Suivi de la production :

Suivi du débit :

Ordre d'affichage : 1

Enregistrer Supprimer Réinitialiser

Ajouter un Paramètre Suivi Ajouter des Paramètres en Masse Fusionner avec un autre Point

Une fois le point de surveillance « Enregistré » on peut lui Ajouter les paramètres suivis :

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de Surface

Sélectionnez un cadre de surveillance : Mon cadre de test DDCSPP Cadre en vigueur - 02/04/2011.

Structure de Surveillance

mon premier point

Ajouter un Point de Surveillance

Données du Point de Surveillance

Nom du point de surveillance : * mon premier point

Type : Entrée traitement

Cadre réglementaire : AM 02/02/1998 - Cadre Général

Point suivi par : Inspection Agence

Rattaché à un point de rejet :

Ordre d'affichage : 1

Enregistrer Supprimer Réinitialiser

Ajouter un Paramètre Suivi Ajouter des Paramètres en Masse

Le paramètre doit alors être renseigné, puis les informations « Enregistrées »

Sélectionnez un cadre de surveillance : Mon cadre de test DDCSPP Cadre en vigueur - 02/04/2011.

Structure de Surveillance

mon premier point

Ajouter un Point de Surveillance

Données du Paramètre Suivi

Familie : * Grandeur

Paramètre : * Potentiel en Hydrogène (pH)

Unité : * unité pH

Norme des analyses :

Suivi RSDE :

Ordre d'affichage : 1

Suivi par l'Inspection

Fréquence des analyses : Mensuelle

Fréquence de transmission : Mensuelle

Type de surveillance : Non renseigné

Suivi saisonnier :

Nb annuel de contrôles externes :

Suivi du rendement :

Suivi par l'Agence

Enregistrer Supprimer Réinitialiser

Une fois le paramètre enregistré il est possible de lui ajouter des données réglementaires, selon ce que l'arrêté précise. Il faut alors enregistrer.

La procédure d'ajout de paramètre peut être répétée jusqu'à ce que l'arrêté soit bien complètement décrit sous GIDAF.

De même la procédure d'ajout de points de surveillance peut être répétée.

5.2 Demander la création d'un compte pour l'établissement nouvellement créé

Le BRGM est opérateur pour l'animation de GIDAF. Il revient donc au BRGM de créer les comptes pour identification des Installations classées dont le cadre vient d'être saisi sous GIDAF.

Il suffit alors à l'Inspection de transmettre à l'adresse support-gidaf@brgm.fr:

- la liste des identifiants,
- la liste des mots de passe (alphanumériques, 5 à 7 caractères maximum)
- le code région (cf. tableaux pages 23 et 25)
- le code bassin (cf. tableaux pages 23 et 25)
- le code service correspondant à celui de l'Inspecteur assurant le suivi.

Le BRGM assurera alors la création des comptes et en notifiera l'Inspection pour les avertir que tout est prêt pour l'autosurveillance des établissements relevant des DD(CS)PP.

A la première connexion l'industriel se verra demander l'adresse mail de référence.


Validation

Numéro SIRET :

Code NAF :

Adresse email du référent :

Une fois cette valeur renseignée l'Industriel peut effectuer une déclaration :

 **Gidaf**(PRD-INDUSTRIEL) | POITOU-CHARENTE (54) | Sub. EIRME Deux-Sèvres(EI 79) | Déconnexion

Accueil Etablissements Déclarations Restitutions Personnalisation ?Support BRGM

Rechercher

Initialiser

Importer

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application (GIDAF) destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) .
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.
Vous êtes rattaché(e) à la région 54 : **POITOU-CHARENTE**.
Vous êtes rattaché(e) au service EI 79 : **Sub. EIRME Deux-Sèvres**.

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Besoin d'aide : Consulter l'aide en ligne ou contacter l'inspection ou l'agence à l'aide de la fiche établissement, onglet "correspondance".

6 Création des comptes pour l'annuaire

(COR_INSPECTION et AGENCE seulement)

Ces opérations seront effectuées par le correspondant régional GIDAF au sein de l'inspection et des agences de bassin.

La création peut se faire de deux manières :

- Par la création d'un compte sous l'outil d'Administration de GIDAF (« Administration/Gestion des utilisateurs »)

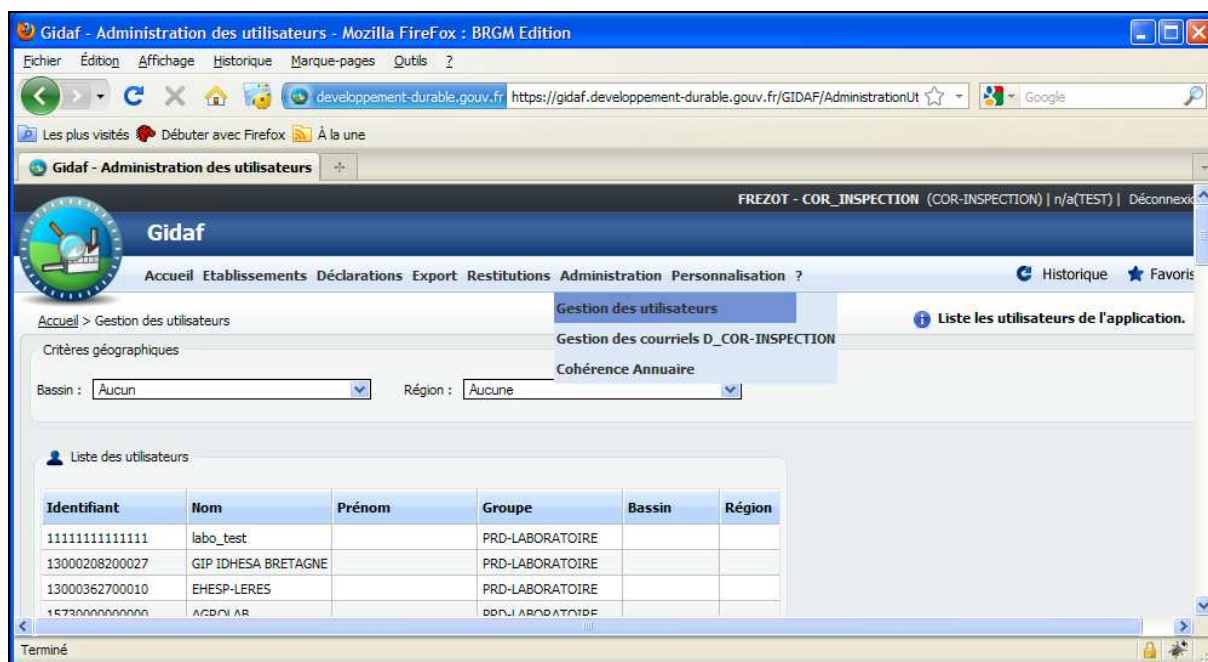


Figure 6-1: gestion des utilisateurs

A travers le bouton « ajouter » il est possible de créer un nouveau compte dans l'annuaire.

The form titled 'Utilisateur' contains the following fields and controls:

- Identifiant :
- Nom :
- Prénom :
- Mot de passe :
- Confirmation :
- Groupe utilisateur :
- Service :
- Compte actif :

Buttons at the bottom: Enregistrer, Supprimer, Réinitialiser.

Figure 6-2: création d'un compte



Ce moyen est approprié à l'ajout d'inspecteurs ou de lecteurs, mais pour les industriels ceux-ci devront disposer d'un cadre de surveillance exporté depuis GIDIC/SIIC, donc on privilégiera l'import en masse pour ces utilisateurs, en créant un annuaire dont le fichier vierge est disponible sous ICAR.

- Par l'import en masse sous l'annuaire de l'application. Le correspondant Agence ou Inspection communique au BRGM, via l'adresse support-gidaf@brgm.fr les informations relatives à chaque compte, comme suit :

1	réaliser une extraction GIDIC « Informations générales de l'établissement »		établissements avec les critères: "en fonctionnement" "indicateur autosurveillance rejets aqueux"
2	construire l'annuaire des industriels		
	Obligatoire (Sauf si n° Gidic saisi)	n°agence	n°agence au format xx.yyyyyyy avec xx le code sandre du bassin (cf onglets référentiels)
	Obligatoire (Sauf si n° agence saisi)	n° GIDIC	n° GIDIC au format xxxx.yyyyy
		libellé bassin	libellé SANDRE du bassin administratif
		libellé région	libellé de la région
		identifiant principal exploitant	identique au n° GIDIC au format xxxx.yyyyy (si pas de GIDIC, identique au n°agence)
		nom usuel de l'établissement	idem à GIDIC
		mot de passe exploitant	libre sur 6 caractères (proposition de mettre le même que pour GEREP)
		groupe utilisateur identifiant principal	pour tous les profils principaux, mettre PRD-INDUSTRIEL
		service	code service de GIDIC. Doit être identique pour le prestataire et l'industriel correspondant. <u>Il doit être en phase avec le code service de l'inspecteur en charge du suivi.</u>
		code région	code région de GIDIC
		code bassin	code SANDRE du bassin d'implantation de l'établissement
		identifiant secondaire exploitant	n° GIDIC suffixe par .pre
		mot de passe identifiant secondaire	libre sur 6 caractères (proposition de mettre le même que GEREP mais écrit à l'envers)
		groupe utilisateur identifiant secondaire	pour tous les identifiants secondaires, mettre PRD-PRESTATAIRE

		+ tous les éléments permettant d'identifier l'établissement	
3	construire l'annuaire des utilisateurs au sein de l'inspection		
		libellé bassin	à laisser vide pour les inspecteurs
		libellé région	libellé région
		identifiant	libre
		Nom	libre
		Prénom	libre
		mot de passe	libre sur 6 caractères alphanumériques
		groupe utilisateur	pour les inspecteurs: INSPECTION ; pour le responsable régional: COR-INSPECTION; pour tous les autres: LECTEUR
		service	pour les inspecteurs: code service GIDIC; pour tous les autres: laisser vide. <u>Le code service GIDIC doit être en phase avec le code service des industriels suivis par l'inspecteur.</u>
		Code bassin	à laisser vide pour les inspecteurs; responsable régional et lecteur au sein de l'inspection
		Code région	code région de GIDIC (cf onglet référentiels)
4	construire l'annuaire des utilisateurs AGENCE		
		libellé bassin	libellé SANDRE du bassin administratif
		Code bassin	code SANDRE du bassin sur deux chiffres
		libellé région	AUCUNE pour tous
		Code région	vide pour tous
		identifiant	libre
		Nom	libre
		Prénom	libre
		mot de passe	libre sur 6 caractères alphanumériques
		groupe utilisateur	AGENCE ou LECTEUR
		service	à laisser vide



Il est indispensable que figure le code GIDIC ou le code AGENCE. La présence d'au moins un des deux est obligatoire, celle des deux est possible.



Il est important que la coche GIDIC "autosurveillance eau" et le champ "établissement en fonctionnement" soient à jour. Ensuite, les informations relatives à ces établissements peuvent être exportées via l'extraction disponible dans GIDIC

« informations générales des établissements ». Ce document peut ensuite être complété avec les mots de passe GEREP.



Pour les industriels, le code bassin n'est pas indispensable pour un établissement suivi par l'inspection. Les codes des différents bassins sont donnés ci-dessous et figurent dans le fichier vierge de l'annuaire, dans l'onglet « référentiels ». Chaque commune est rattachée à un bassin.



Pour les industriels chaque exploitant se verra attribuer deux identifiants. Un principal qui permet d'enregistrer et de valider des données. Un secondaire qui ne permet que de saisir et d'enregistrer, à destination des prestataires (PRD-PRESTATAIRE).

Pour le secondaire, il est demandé d'utiliser le n°GIDIC suffixé par .pre.

Les codes des régions et des bassins ne sont pas les mêmes sous GIDAF que sous GIDIC. Les correspondances suivent :

-Régions :

Code Région GIDAF	Libellé Région	COD_REG_GIDIC
83	AUVERGNE	F
91	LANGUEDOC-ROUSSILLON	R
93	PROVENCE-ALPES-COTE- D'AZUR	Z
94	CORSE	Y
41	LORRAINE	M
42	ALSACE	S
43	FRANCHE-COMTE	J
52	PAYS-DE-LA-LOIRE	N
53	BRETAGNE	E
54	POITOU-CHARENTE	X
72	AQUITAINE	B
1	GADELOUPE	U
2	MARTINIQUE	U
3	GUYANE	U
4	REUNION	W
11	ILE-DE-FRANCE	P
21	CHAMPAGNE-ARDENNE	G
22	PICARDIE	A
23	HAUTE-NORMANDIE	H
24	CENTRE	O
25	BASSE-NORMANDIE	C
26	BOURGOGNE	D
31	NORD-PAS-DE-CALAIS	V
73	MIDI-PYRENEES	T
74	LIMOUSIN	K
82	RHONE-ALPES	L

-Bassins :

CODE_BASSIN_AGENCE	LIBELLE_BASSIN_AGENCE
01	ARTOIS-PICARDIE
02	RHIN-MEUSE
03	SEINE-NORMANDIE
04	LOIRE-BRETAGNE
05	ADOUR-GARONNE
06	RHONE-MEDITERRANEE
07	GUADELOUPE
08	MARTINIQUE
09	GUYANE
10	REUNION
11	MAYOTTE
12	CORSE



La connexion des industriels ne sera possible que si le cadre de surveillance est importé. La création du compte (annuaire) n'est pas suffisante pour que GIDAF soit utilisable pour l'installation.

7 Accueil

A l'issue de l'identification, la page d'accueil est la suivante :

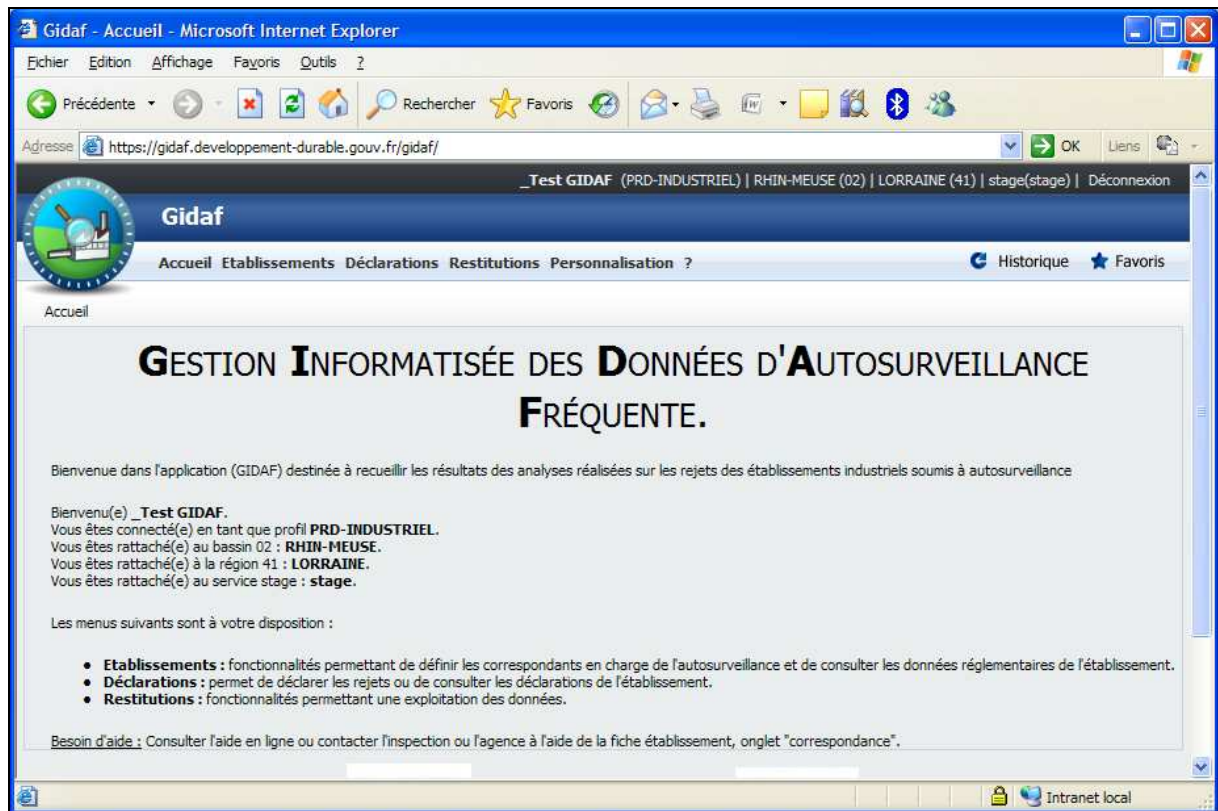


Figure 7-1: page d'accueil

Un industriel dépend d'un bassin OU d'une région, et d'un service.

Les 3 options actives pour l'industriel sont les suivantes :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement. ;
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou le suivi du milieu eaux superficielles, ou de consulter les déclarations de l'établissement ;
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

8 Etablissement

Le Module Etablissements permet de gérer les données de référence des établissements. Les opérations disponibles sont les suivantes :

- Rechercher des établissements ;
- Visualiser et gérer les données des établissements :
 - Situation d'un établissement (synthèse des informations à jour pour l'établissement courant) ;
 - Identité d'un établissement (informations administratives) ;
 - Informations de correspondance (adresses mél).
- Cadres de surveillance :
 - Gérer les cadres de surveillance d'un établissement ;
 - Créer un cadre de surveillance à partir d'un cadre existant ;
 - Structure de surveillance (points de surveillances, paramètres et données règlementaires associées).
- Ajouter un établissement pour les profils Agence et DDCSPP.

Accessible par le menu « Etablissement/fiche établissement » la page relative à l'établissement se décompose en plusieurs onglets.

8.1 Onglet « Situation »

Dans l'onglet « Situation » se trouvent toutes les informations générales relatives à l'entreprise, et surtout la situation de l'établissement.



L'état « Complet » doit obligatoirement marquer les rubriques « Etablissement », et le cas échéant « Eaux superficielles ». Dans le cas contraire le cadre ou la structure de surveillance sont incomplets et il est inutile de continuer car les valeurs saisies ne pourraient être transmises à l'inspection (le cadre est vert s'il est complet ou rouge s'il est incomplet).



Dans le cas où le cadre ou la structure à utiliser sont incomplets il faut contacter l'inspecteur en charge de l'installation.

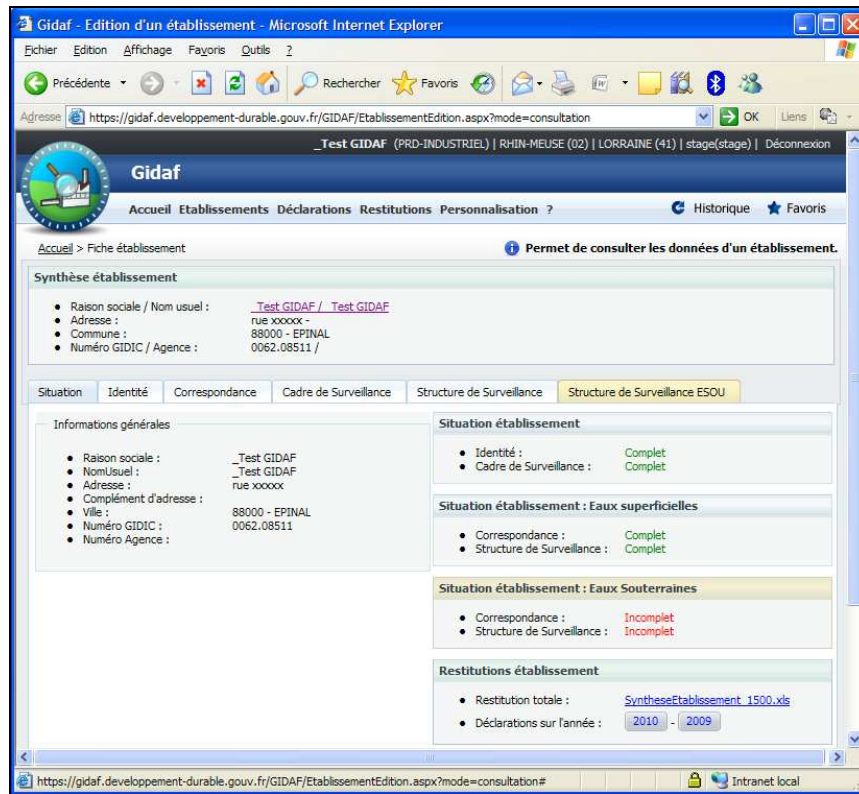


Figure 8-1: situation d'un établissement

8.2 Onglet « Identité »

Dans l'onglet identité se trouvent tous les paramètres importés de GIDIC/S3IC/SIGAL. Les codes SIRET et NAF étant saisis sous GIDAF, eux seuls peuvent être édités et sont donc non grisés:

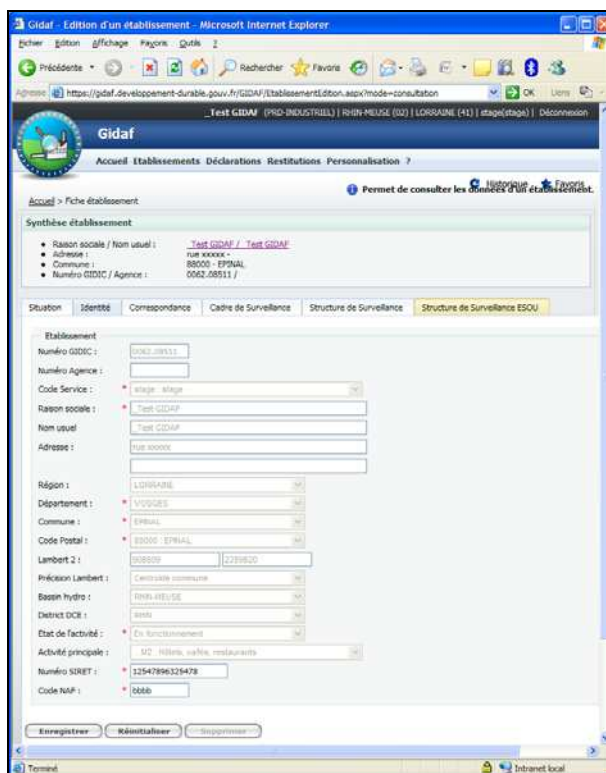


Figure 8-2: Identité de l'établissement

8.3 Onglet « Correspondance »

Dans l'onglet correspondance se trouvent, pour chaque structure, les adresses mail de contact :

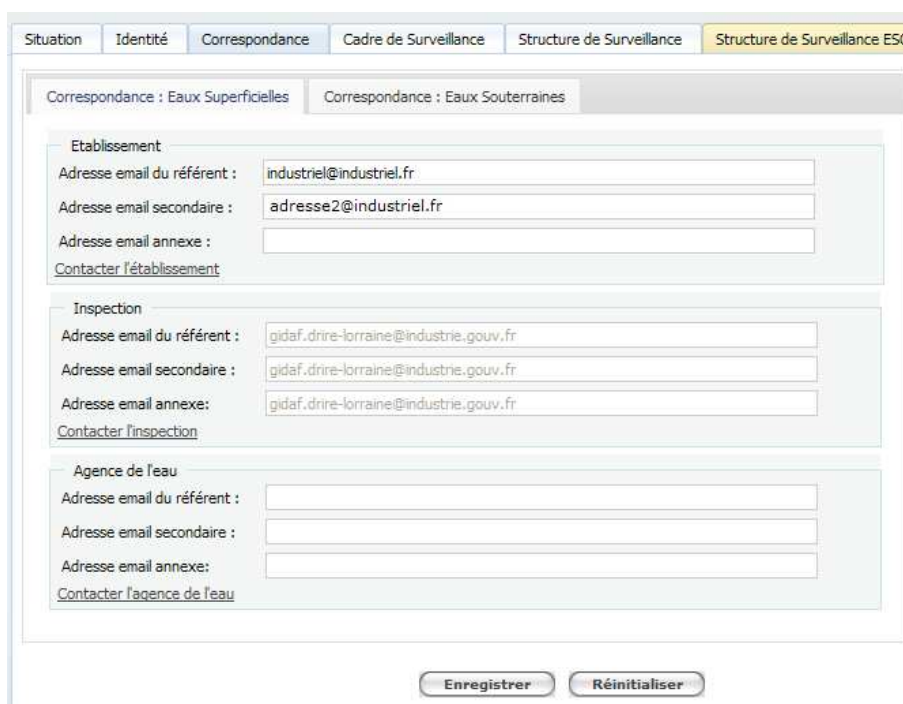


Figure 8-3: onglet correspondance

Cet onglet permet de gérer les adresses email des différents acteurs impliqués dans le suivi de l'auto surveillance.



L'adresse « email référent » demandée à la première connexion d'un industriel est reportée dans le pavé « Etablissement ». En effet une seule des 3 adresses du cadre de correspondance est obligatoire.



Dans le cas d'un non respect des fréquences, un mail est envoyé au référent de l'établissement pour chaque manquement relatif à une fréquence de transmission (au maximum trois mails par établissements lors d'une relance à la fois mensuelle, trimestrielle, et annuelle). Une copie est envoyée au(x) compte(s) inspection et/ou Agence connus.

8.3.1 Correspondance : Eaux superficielles

Chaque acteur « établissement », « Inspection » et « Agence » dispose de trois adresses de correspondance :

- 1 Si l'établissement est géré exclusivement par les services de l'inspection, l'adresse « email du référent Inspection » est automatiquement renseignée par l'adresse saisie dans GIDIC par l'inspection ;
- 2 Si l'établissement est géré exclusivement par l'agence de l'eau, l'adresse « email du référent Agence de l'eau » est remplie par l'agence ;

L'onglet « Correspondance : Eaux superficielles » d'un établissement est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose :

- D'au moins une adresse référent établissement ;
- D'au moins une adresse référent INSPECTION s'il s'agit d'un établissement GIDIC (numéro GIDIC non vide) ;
- D'au moins une adresse référent Agence s'il s'agit d'un établissement Agence (numéro Agence non vide).

Dans le cas contraire la correspondance est marquée « Incomplet » dans l'onglet « Situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

Le référent de l'inspection est le seul à recevoir les mails de validation. Les trois adresses de l'inspection sont destinataires des mails de relance.

La saisie d'un email référent INSPECTION est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'inspection.

La saisie d'un email référent Agence de l'Eau est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'Agence.



Si une des règles indiquées ci-dessus n'est pas respectée, alors la situation de la correspondance est affichée comme incomplète.

8.4 Onglet « Cadre de surveillance »

L'onglet Cadre de surveillance est le reflet de l'arrêté préfectoral.



Seul le profil agence a la possibilité de modifier le libellé du cadre ainsi que la date d'ouverture. Si l'inspection souhaite intégrer des modifications à un cadre de surveillance, elle ne peut le faire que dans GIDIC.

Les règles des cadres de surveillance, à mettre en œuvre dans GIDIC pour être appliquées dans GIDAF, sont les suivantes:

- Le cadre de surveillance définit les contraintes en vigueur pour l'établissement ;
- Un cadre de surveillance peut regrouper les prescriptions d'un ou plusieurs arrêtés préfectoraux ;
- Un seul cadre de surveillance peut être en vigueur à une date donnée ;
- A l'entrée en vigueur d'un arrêté complémentaire ou de modifications des exigences de l'agence de l'eau, fermer le dernier cadre de surveillance et définir un nouveau référentiel ;
- Si plusieurs cadres de surveillance sont valides sur une période donnée, les restitutions seront établies pour chacune des périodes de validité des cadres de surveillance.



Il est conseillé de démarrer un cadre le premier jour du mois et de le fermer le dernier jour du mois.

Numéro	Libellé	Date d'ouverture
986	Nouveau cadre 620001	30/12/2008

Ajouter un Cadre de Surveillance

Cadre en vigueur

Libellé du cadre de surveillance : * Nouveau cadre 620001

Date d'ouverture : * 30/12/2008

Date de fermeture :

Activité saisonnière :

Suivi de la production :

Suivi des boues :

Déclaration du nombre jours de production :

Déclaration du nombre de jours de rejet :

Enregistrer Supprimer Réinitialiser

Figure 8-4: Cadre de surveillance

L'onglet « Cadre de surveillance » est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose d'au moins 1 cadre de surveillance en vigueur c'est-à-dire disposant :

- D'un libellé de cadre de surveillance non vide ;
- D'une date d'ouverture antérieure à la date du jour ;
- D'une date de fermeture vide ou supérieure à la date du jour.

Dans le cas contraire le cadre de surveillance est marquée « Incomplet » dans l'onglet « Situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

8.5 Onglet « Structure de surveillance »

L'onglet « Structure de surveillance » contient les points de surveillance et les paramètres (provenant de GIDIC/SIIC) devant faire l'objet des déclarations.

8.5.1 Point de surveillance

Figure 8-5: point de surveillance

L'onglet « Structure de surveillance » est considéré comme « Complet » si et seulement si l'établissement dispose d'au moins un point de surveillance en vigueur avec au moins un paramètre disposant :

- D'un code famille non vide ;
- D'un code paramètre non vide ;
- D'un code unité non vide.

Dans le cas contraire la structure de surveillance est marquée « Incomplet » dans l'onglet « Situation » et aucune saisie de déclarations d'auto surveillance n'est autorisée.

8.5.2 Paramètre de surveillance

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance Structure de Surveillance ESOU

Sélectionnez un cadre de surveillance : Nouveau cadre 620001 Cadre en vigueur - 30/12/2008.

Structure de Surveillance

Point de surveillance 620001

Vol.Moy.J.

Pb

MES

DCO

DBO5 (I.N)

DCO

test_sortie station

Ajouter un Point de Surveillance

Données du Paramètre Suivi

Famille : * Paramètres généraux pollution de l'eau

Paramètre : * Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)

Unité : * milligramme d'oxygène par litre

Norme des analyses :

Ordre d'affichage: 4

Suivi par l'Inspection

Suivi RSDE :

Fréquence des analyses : Mensuelle

Fréquence de transmission : Mensuelle

Type de surveillance : Non renseigné

Suivi saisonnier :

Début de la saison : Non Renseigné Non renseigné

Fin de la saison : Non Renseigné Non renseigné

Nb annuel de contrôles externes :

Suivi du rendement :

Données réglementaires :

Type de valeur	Fréquence	Valeur surveillée	Période glissée	Valeur limite	Unité
<input type="checkbox"/> Suivi par l'Agence					

Figure 8-6: structure de surveillance

Les paramètres soulignés sont ceux visés par l'action RSDE, les paramètres en italique sont les paramètres suivis par l'agence.

9 Déclaration

Le module de déclarations permet de gérer les déclarations des établissements, c'est à dire :

- Rechercher des déclarations ;
- Saisir en ligne des déclarations ;
- Exporter et importer des déclarations.

On accède au module de déclaration par le menu général « Déclaration » :

Figure 9-1: effectuer une déclaration

Il existe 2 moyens pour effectuer une déclaration :

- L'import de données dans un fichier (Excel ou EDILABO),
- La saisie en ligne sur un tableur (déclarer en ligne).

Déclarer en ligne : permet la saisie pour l'autosurveillance, les contrôles externes, et la surveillance RSDE.

Déclarer sous Excel : permet la saisie pour l'autosurveillance et les contrôles externes.

Déclarer EDILABO : permet la saisie pour la surveillance RSDE avec fichier de commande.



L'import d'une déclaration d'auto surveillance, si elle n'est pas réalisée en ligne, ne peut se faire qu'au format XLS. L'import du suivi RSDE ne peut se faire qu'au format EDILABO (XML).

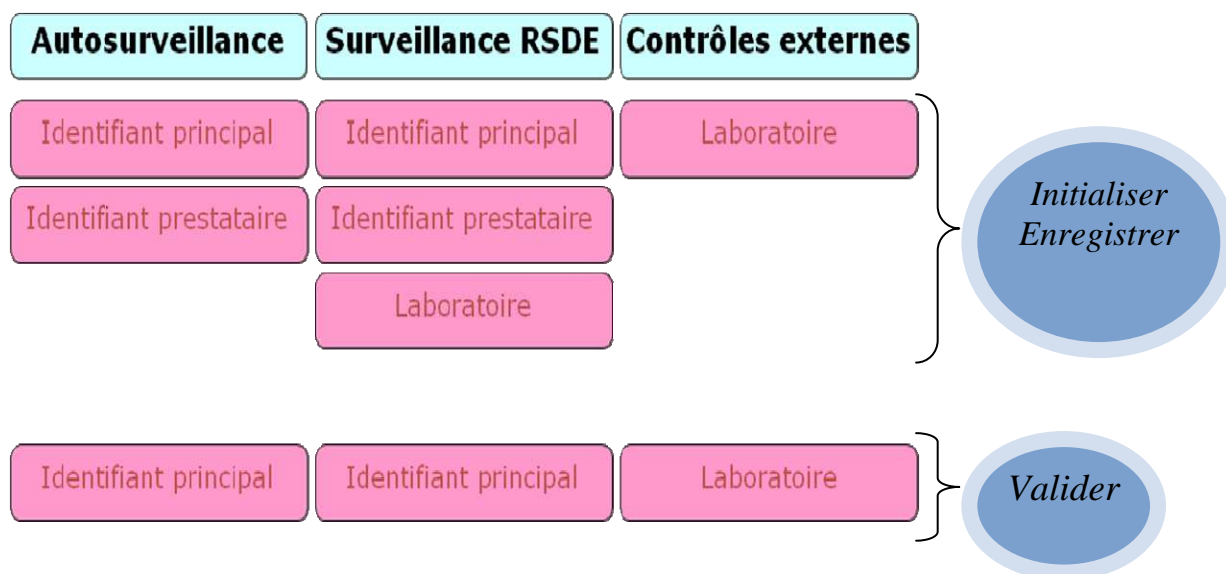


Dans la version actuelle de GIDAF, la fonction d'import (au format Ms Excel ou Edilabo) d'une déclaration ESOU n'est pas encore présente.



Qu'il s'agisse d'une déclaration d'Autosurveillance ou RSDE, le mode de déclaration par fichier (EDILABO et XLS) est préférable à la déclaration en ligne. (il est alors possible d'effectuer des saisies partielles, d'archiver ses déclarations et on ne dépend pas de sa connexion Internet...)

Les catégories de déclaration dépendent du profil de l'utilisateur tel que le précise le schéma suivant :



Dans le schéma ci-dessus, le type de déclaration « Autosurveillance » concerne les thématiques eaux superficielles.

9.1 Les déclarations pour la thématique « Eaux de surface »

Les paramètres faisant l'objet du suivi sont ceux sélectionnées sous GIDIC. Pour chacun de ces paramètres une coche précise s'ils sont RSDE.



Les 4 paramètres Volume Moyen Journalier, MES, DCO et COT sont particuliers : ils peuvent apparaître deux fois dans la structure s'ils sont suivis dans le cadre de surveillance au

titre de l'action RSDE où ces trois paramètres sont demandés systématiquement (un seul paramètre entre COT et DCO).

Une déclaration peut avoir plusieurs états :

- **Enregistrée** : déclaration enregistrée et conforme aux exigences des contrôles de cohérence.
- **Validée** : déclaration enregistrée et ayant subi les contrôles réglementaires ;
- **Invalidée** : déclaration invalidée suite à une demande d'invalidation ;
- **En attente d'invalidation** : déclaration validée ayant fait l'objet d'une demande d'invalidation de la part d'un industriel.

9.1.1 Déclaration en ligne

Après avoir cliqué sur le menu « Déclaration/Initialiser » on doit valider le numéro GIDIC ou Agence de l'établissement en cliquant sur « rechercher »:

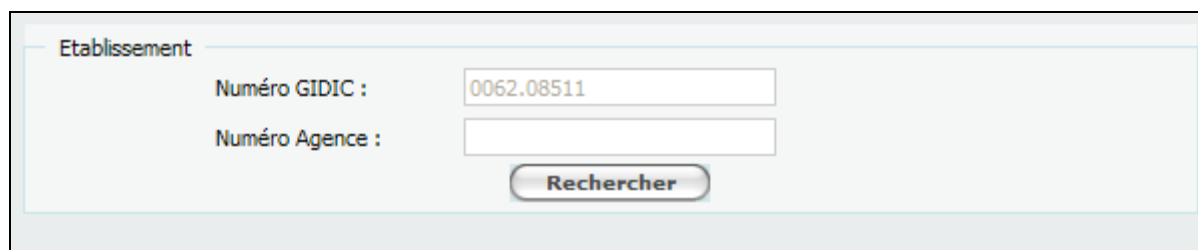


Figure 9-2: identification de l'établissement

Les options possibles pour l'établissement concernées s'affichent.

L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration. (Autosurveillance ou RSDE par exemple).



Dans le cas d'une déclaration en ligne, dans les cellules Résultat fraction analysée, Incertitude, Valeur (limite de quantification) et Incertitude (limite de quantification), seuls des nombres décimaux (si le nombre est un entier, la virgule n'est pas obligatoire) sont autorisés.



Dans le cas où un résultat est inférieur à la limite de quantification (<LQ), cette information est reportée dans la colonne « commentaire » et la valeur attendue est LQ/2. Dans le cas où un résultat est inférieur à la limite de détection (<LD), cette information est reportée dans la colonne « commentaire » la valeur attendue par GIDAF est 0.

9.1.1.1 Déclaration en ligne – Auto surveillance

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'auto surveillance chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne. Dans le cas d'une valeur hors norme ou dans le cas d'une absence de valeur dans l'intervalle de temps attendu, il est obligatoire de saisir un commentaire pour pouvoir valider sa déclaration dans le fichier Excel ET dans l'onglet « Général » de l'application.

The screenshot shows two views of the 'Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance' application. The left view shows the 'Général' tab with fields for 'Pièce jointe', 'Nombre de jours de production', and 'Commentaires'. The right view shows the 'Période de Surveillance' tab with a table for data entry.

Paramètre	(1314) DCO	
Fréquence	Mensuelle	
Unité	mg(O ₂)/L	
Jour	Concentration	Commentaires
dimanche 01		
lundi 02		
mardi 03		
mercredi 04		
jeudi 05		
vendredi 06		
samedi 07		
dimanche 08		
lundi 09		
mardi 10		
mercredi 11		
jeudi 12		
vendredi 13		
samedi 14		
dimanche 15		

Figure 9-3 : déclaration en ligne - Auto surveillance

9.1.1.2 Déclaration en ligne – RSDE

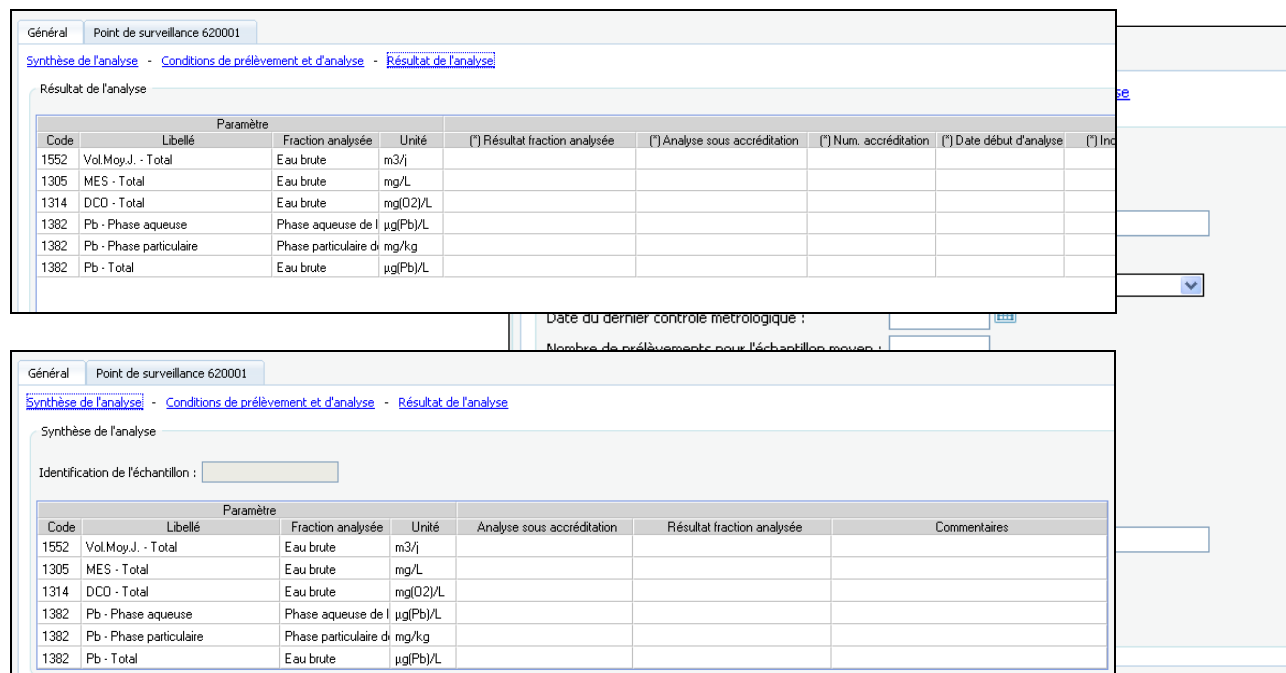


Figure 9-4 : déclaration en ligne - RSDE

9.1.1.3 Déclaration en ligne - Contrôle externe

Ce menu est exclusivement accessible pour les laboratoires mandatés pour effectuer un contrôle par l'inspection ou l'Agence:

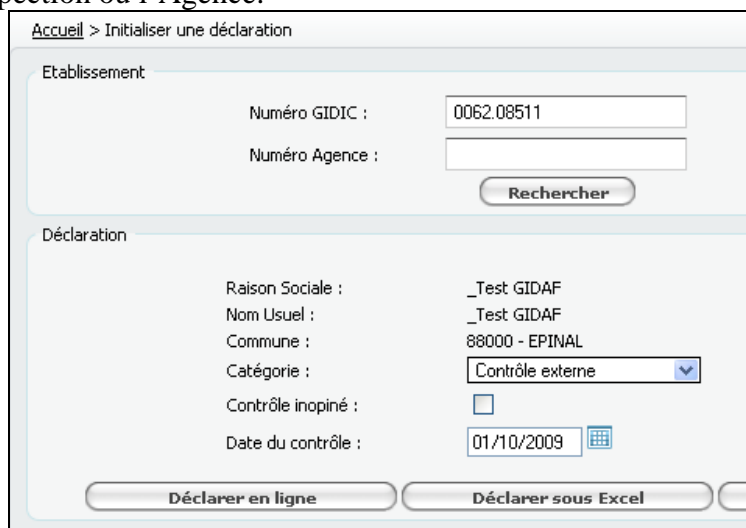


Figure 9-5: saisir un contrôle externe

Les laboratoires peuvent faire cette déclaration en ligne ou en import Excel, tout comme les déclarations d'auto surveillance ;

Accueil > Recherche > Résultats > Edition déclaration Auto-surveillance Cet écran permet de saisir

Synthèse établissement	Synthèse déclaration
<ul style="list-style-type: none"> • Raison sociale / Nom usuel : _Test GIDAF / _Test GIDAF • Adresse : rue xxxxxx - • Commune : 88000 - EPINAL • Numéro GIDIC / Agence : 0062.08511 / 	<ul style="list-style-type: none"> • Période : mai 2010 • Type : Auto surveillance • Etat : Initialisé • Utilisateur : 0062.08511

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Pièce jointe
 Pièce jointe actuelle : Aucune.
 Pièce jointe à télécharger :
 Nombre de jours de production :
 Nombre de jours de rejet :

Commentaires
 Motif de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analyses) :
 Nature de la non conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analyses) :
 Mesure d'anticipation :

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Période de Surveillance :

Paramètre	(1324) DBO5 (I.N)	(1314) DCO	Commentaires
	Fréquence	Fréquence	
Unité	Journalière	Mensuelle	
Jour	mg/L	mg(O2)/L	
	Concentration	Concentration	
samedi 01			
dimanche 02			
lundi 03			
mardi 04			
mercredi 05			
jeudi 06			
vendredi 07			
samedi 08			
dimanche 09			
lundi 10			
mardi 11			
mercredi 12			
jeudi 13			
vendredi 14			

Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveillance

Général Point de surveillance 620001 test_sortie station

Période de Surveillance :

Paramètre	(1382) Pb	(1324) DBO5 (I.N)	Commentaires
	Fréquence	Fréquence	
Unité	Journalière	Annuelle	
Jour	µg(Pb)/L	mg(O2)/L	
	Concentration	Concentration	
jeudi 01			
Valeur Totale			
Valeur Minimum			
Valeur Moyenne			
Valeur Maximum			
Activité Saisonnière	Non	Non	
Valeur Limite Minimum			
Valeur Limite Moyenne			
Valeur Limite Maximum			

Modalités de lecture dans GIDAF des résultats d'un contrôle externe par un exploitant suite à la saisie par un laboratoire de ce contrôle externe :

L'exploitant peut voir les résultats si l'inspection lui donne cet accès contrôle par contrôle. Dans le menu restitution / suivi des contrôles externes, appliquer un filtre pour sélectionner l'établissement, cocher les contrôles sur lesquels l'inspection souhaite donner la main à l'exploitant et ensuite cliquer sur "rendre visible".

Attention si la manipulation est effectuée alors que le contrôle est en cours de saisie, la main est donnée à l'exploitant pour faire des modifications.

9.1.1.4 Déclaration en ligne RSDE

Accueil > Recherche > Résultats > Edition déclaration RSDE

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Test GIDAF / Test GIDAF](#)
- Adresse : rue xxxxxx -
- Commune : 88000 - EPINAL
- Numéro GIDIC / Agence : 0062.08511 /

Synthèse déclaration

- Période : 04 mai 2010
- Type : Surveillance RSDE
- Etat : Enregistré
- Utilisateur : 0062.08511

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance RSDE

Général Point de surveillance 620001

[Synthèse de l'analyse](#) - [Conditions de prélèvement et d'analyse](#) - [Résultat de l'analyse](#)

Résultat de l'analyse

Paramètre							
Code	Libellé	Fraction analysée	Unité	(*) Résultat fraction analysée	(*) Analyse sous accréditation	(*) Num. accréditation	(*) De
1552	Vol.Moy.J. - Total	Eau brute	m3/j				
1305	MES - Total	Eau brute	mg/L				
1314	DCO - Total	Eau brute	mg(O2)/L				
1314	DCO - Total	Eau brute	mg(O2)/L				
1382	Pb - Phase aqueuse	Phase aqueuse de l	µg(Pb)/L				
1382	Pb - Phase particulaire	Phase particulaire de	mg/kg				
1382	Pb - Total	Eau brute	µg(Pb)/L				

Figure 9-6 : déclaration RSDE

La dernière colonne « commentaire » doit être obligatoirement remplie dans le cas où le paramètre n'est pas saisi ou dans le cas où la valeur est supérieure au maximum autorisé.


A l'issue de la saisie, il faut « Enregistrer » les valeurs entrées.



Figure 9-7: options possibles à l'issue d'une saisie



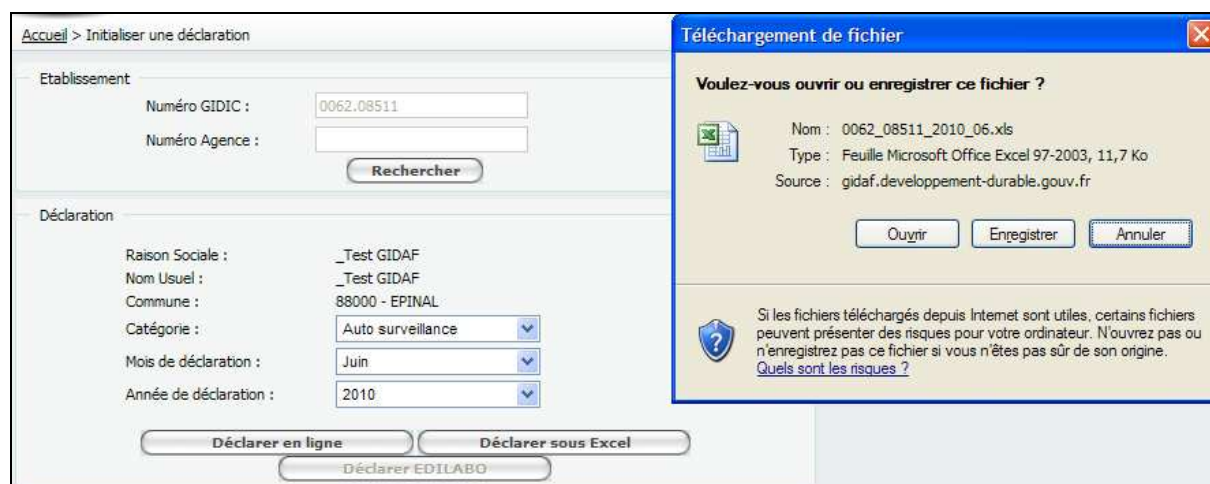
L'industriel, responsable des valeurs déclarées est à ce titre le seul à pouvoir « Valider » une déclaration (c'est-à-dire la transmettre à l'inspection). Une fois validée la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où les valeurs doivent être changées, l'industriel devra faire une demande d'invalidation auprès de l'inspection.

 Une exception existe : un laboratoire peut valider une déclaration, si et seulement si il s'agit d'un contrôle externe, ordonné par l'Inspection ou l'agence.

9.1.2 Déclarer sous format Ms Excel ou EDILABO

9.1.2.1 Déclaration au format Excel (pour l'auto surveillance et les contrôles externes)

Par le menu « Déclaration », « Initialiser », « déclarer sous Excel » permet de télécharger le masque vide Etablissement/points de surveillance à remplir et à charger ensuite.



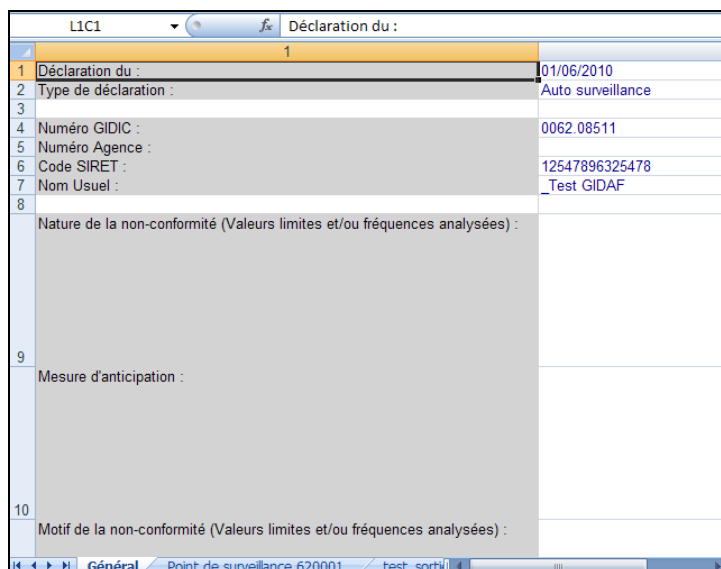
The screenshot shows the 'Initialiser une déclaration' page with the following fields:

- Etablissement:** Numéro GIDIC: 0062.08511, Numéro Agence: (empty)
- Déclaration:** Raison Sociale: _Test GIDAF, Nom Usuel: _Test GIDAF, Commune: 88000 - EPINAL, Catégorie: Auto surveillance, Mois de déclaration: Juin, Année de déclaration: 2010

Buttons at the bottom: Déclarer en ligne, Déclarer sous Excel, Déclarer EDILABO.

The 'Téléchargement de fichier' dialog box shows:

- Question: Voulez-vous ouvrir ou enregistrer ce fichier ?
- File Name: 0062_08511_2010_06.xls
- Type: Feuille Microsoft Office Excel 97-2003, 11,7 Ko
- Source: gidaf.developpement-durable.gouv.fr
- Buttons: Ouvrir, Enregistrer, Annuler
- Warning: Si les fichiers téléchargés depuis Internet sont utiles, certains fichiers peuvent présenter des risques pour votre ordinateur. N'ouvrez pas ou n'enregistrez pas ce fichier si vous n'êtes pas sûr de son origine. [Quels sont les risques ?](#)



Déclaration du :	
1	Déclaration du :
2	Type de déclaration :
3	
4	Numéro GIDIC :
5	Numéro Agence :
6	Code SIRET :
7	Nom Usuel :
8	Nature de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :
9	Mesure d'anticipation :
10	Motif de la non-conformité (Valeurs limites et/ou fréquences analysées) :

Figure 9-8: effectuer une déclaration d'autosurveillance au format XLS


 Le fichier XLS rempli pourra être importé dans GIDAF selon la rubrique « Déclaration/Importer » suivante.



Figure 9-9: import de fichier pour une déclaration

9.1.2.2 Déclaration RSDE au format EDILABO

Il existe 2 modes de déclaration RSDE : avec fichier de commande, et sans fichier de commande. Le deuxième mode est recommandé car beaucoup plus souple sur le contenu du fichier attendu.

9.1.2.2.1 EDILABO avec fichier de commande

Dans le cas d'une « Surveillance RSDE » le format attendu est EDILABO obligatoirement. Dans ce cas les champs « Date du contrôle, Nom de l'organisme de prélèvement, Numéro SIRET de l'organisme de prélèvement, Nom du laboratoire, Numéro SIRET Laboratoire » sont attendus.



De la même manière un fichier GIDAF est téléchargé, qui sera rempli par le laboratoire et réinjecté sous GIDAF. La règle est la suivante :

- un laboratoire initialise une déclaration RSDE EDILABO XML via l'outil GIDAF ;
- ce même laboratoire saisit les résultats RSDE via son outil dans le fichier XML généré par GIDAF contenant donc les points de surveillance et les paramètres suivis RSDE de l'établissement ;
- ce même laboratoire enregistre les résultats d'analyse de l'établissement dans son outil et génère le fichier XML de résultat ;
- ce fichier XML résultat peut alors être importé dans GIDAF.

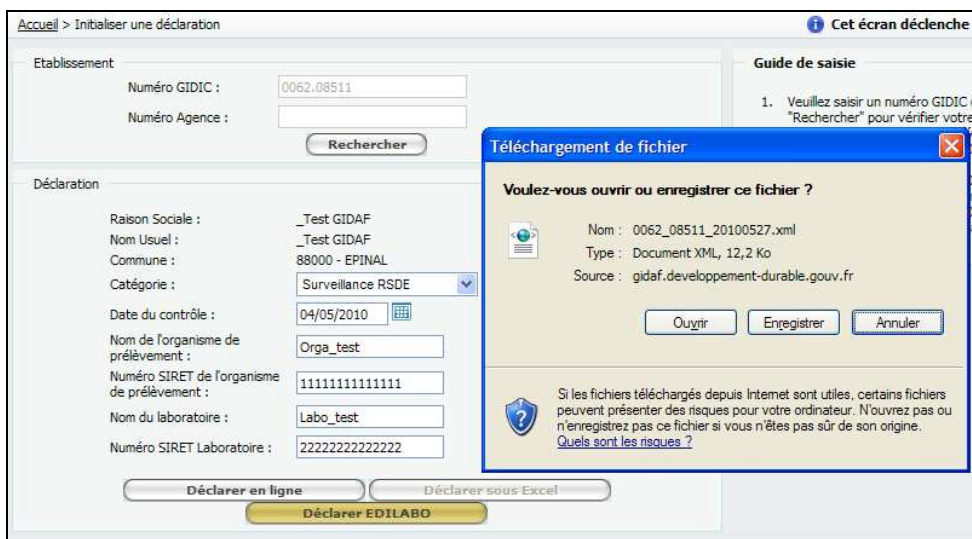


Figure 9-10: effectuer une surveillance RSDE au format EDILABO

Pour les déclarations RSDE le fichier est au format XML :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<COM_LABO xmlns="http://xml.sandre.eaufrance.fr/scenario/com_lab/1" xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
  <Scenario>
    <CodeScenario>COM_LABO</CodeScenario>
    <VersionScenario>1</VersionScenario>
    <NomScenario>Echanges informatises entre laboratoires et commanditaires</NomScenario>
    <Emetteur>
      <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
    </Emetteur>
    <Destinataire>
      <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">22222222222222</CdIntervenant>
    </Destinataire>
  </Scenario>
  <Intervenant>
    <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
    <NomIntervenant>_Test GIDAF</NomIntervenant>
  </Intervenant>
  <Intervenant>
    <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">22222222222222</CdIntervenant>
    <NomIntervenant>Labo_test</NomIntervenant>
  </Intervenant>
  <Intervenant>
    <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">111111111111111</CdIntervenant>
    <NomIntervenant>Etab_prelev_test</NomIntervenant>
  </Intervenant>
  <StationPrelevement>
    <CdStationPrelevement schemeAgencyID="6">1900</CdStationPrelevement>
    <LbStationPrelevement>_Test GIDAF</LbStationPrelevement>
  </StationPrelevement>
  <Commune>
    <CdCommune>88160</CdCommune>
    <LbCommune>EPINAL</LbCommune>
  </Commune>
  <LocalPrelevement>
    <CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">1903</CdLocalPrelevement>
    <LbLocalPrelevement>Point de surveillance 620001</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
  <LocalPrelevement>
    <CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">1904</CdLocalPrelevement>
    <LbLocalPrelevement>test_sortie_station</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
</StationPrelevement>
</Demande>
  <CdDemandeCommanditaire>4870</CdDemandeCommanditaire>
  <Commanditaire>
    <CdIntervenant schemeAgencyID="SIRET">12547896325478</CdIntervenant>
  </Commanditaire>
</COM_LABO>
```

Figure 9-11: le format XML EDILABO

Le fichier EDILABO rempli par le laboratoire doit être obligatoirement produit initialement par GIDAF par le biais décrit ici.

Pour restituer le fichier renseigné, il convient d'utiliser le menu « Déclaration/Importer » et de choisir « Auto surveillance RSDE » :

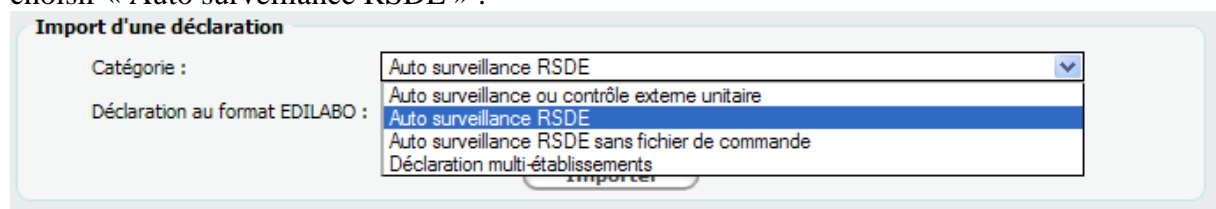


Figure 9-12: import de fichier pour une déclaration

9.1.2.2 Déclaration EDILABO sans fichier de commande

Dans le cas particulier d'une déclaration de surveillance RSDE, on privilégiera l'import de déclaration « sans fichier de commande », car cette interface permet l'import de données même si toutes les informations attendues ne sont pas présentes.

On débute la déclaration par le menu « Déclarations », « Importer » et on sélectionne « Auto surveillance RSDE sans fichier de commande » :

Une interface guide l'utilisateur au cours de l'import :

Cette interface d'import guide l'utilisateur pour recalculer l'établissement (par rapport aux informations disponibles dans GIDIC pour définir le cadre de surveillance):

Etape 1: Initialisation
Import de données depuis un fichier EDILABO

Etape 2: List Etablissements
Sélection de l'établissement

Etape 3: Synthèse
Synthèse de l'établissement sélectionné

Etape 4: Rapprochement
Rapprochement : Station de prélèvement-Point de surveillance

Etape 5: Rapport
Rapport du rapprochement

Etape 2 : Synthèse

Veillez choisir dans la liste ci-dessous l'établissement pour lequel l'analyse doit être affectée.

Raison Sociale	Nom Usuel	Num. Gidic	Num. Agence	Service	Commune
SARL Gravière de Nordhouse	GRAV DE NORDHOUSE (install traitem)	0067.04316		SEC	NORDHOUSE
JET AVIATION AG	JET AVIATION AG - WWB - GROS PORTEUR	0067.04359		M 4	HESINGUE
GRAVIERE DE NORDHOUSE	GRAV DE NORDHOUSE (carrière)	0067.00118		SEC	NORDHOUSE
CARRIERE DE TRAPP	CARRIERE DE TRAPP (Wisches)	0067.00190		SEC	WISCHES
FRIEDRICH-Sablières de quartz	FRIEDRICH Wissembourg	0067.00191		SEC	WISSEMBOURG
RAUSCHER Wissembourg	RAUSCHER Wissembourg	0067.00192		SEC	WISSEMBOURG
SIETREM (exploitation Novergie IdF)	NOVERGIE Ile-de-France (ex ELYO) St Thib	0065.02612		G77-8	SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

L'interface vérifie ensuite la présence des informations relatives aux conditions de prélèvement:

Etape 1: Initialisation
Import de données depuis un fichier EDILABO

Etape 2: List Etablissements
Sélection de l'établissement

Etape 3: Synthèse
Synthèse de l'établissement sélectionné

Etape 4: Rapprochement
Rapprochement : Station de prélèvement-Point de surveillance

Etape 5: Rapport
Rapport du rapprochement

Etape 4: Rapprochement

IND-4416-2

Conditions de prélèvement et d'analyse

Conditions de prélèvement et d'analyse	Valeurs	Validation	
Identification de l'échantillon :	008261-001	Obligatoire	✓
Identification de l'organisme de prélèvement :	44016080200078	Obligatoire	✓
Nom de l'organisme de prélèvement :	LABORATOIRE DE ROUEN	Obligatoire	✓
Référentiel de prélèvement :			✗
Type de prélèvement :	14		✓
Date du dernier contrôle métrologique :	08/03/2010		✓
Nombre de prélèvements pour l'échantillon moyen :			✗
Date de début du prélèvement :	25/08/2010 09:50:00	Obligatoire	✓
Durée du prélèvement :	24	Obligatoire	✓
Blanc du Systeme de prélèvement :	False		✓
Blanc d'Atmosphere :	False		✓
Identification du laboratoire principal :	44016080200078	Obligatoire	✓
Nom du laboratoire principal		Obligatoire	✗
Date de prise en charge de l'échantillon		Obligatoire	✗
Température de l'enceinte pendant le transport :			✗

Puis enfin pour chaque point de surveillance liste parmi les paramètres attendus ceux présents :

Listes des Paramètres							
Veuillez sélectionner un Point de Sureveillance: Rejet EI (Réseau Eaux propres)							
EDILABO				GIDAF			
Paramètre	Fraction Analysée	Résultat	Unité	Paramètre	Fraction Analysée	Unité	
Fluoranthène (1191)	Eau brute (23)	0,01	µg/L (133)	Fluoranthène (1191)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Hexachlorobenzène (1199)	Eau brute (23)	0,01	µg/L (133)	Hexachlorobenzène (1199)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Anthracène (1458)	Eau brute (23)	0,01	µg/L (133)	Anthracène (1458)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Hexachlorocyclohexane gamma (1203)	Eau brute (23)	0,02	µg/L (133)	Hexachlorocyclohexane gamma (1203)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Naphtalène (1517)	Eau brute (23)	0,05	µg/L (133)	Naphtalène (1517)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Pentachlorophénol (1235)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)	Pentachlorophénol (1235)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Trichlorophénol-2,4,6 (1549)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)	Trichlorophénol-2,4,6 (1549)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
Phosphate de tributyle (1847)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)	Phosphate de tributyle (1847)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
4-nonylphenol monoethoxylate (mélange d'isomères) (6366)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)	4-nonylphenol monoethoxylate (mélange d'isomères) (6366)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
4-nonylphenol diethoxylate (mélange d'isomères) (6369)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)	4-nonylphenol diethoxylate (mélange d'isomères) (6369)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓
4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phenol monoethoxylate (6370)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)				✗
4-(1,1,3,3-tetraméthylbutyl)phenol diethoxylate (6371)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)				✗
Nonylphénols linéaire ou ramifiés (6598)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)				✗
p-octylphénols (mélange) (6600)	Eau brute (23)	0,1	µg/L (133)				✗
Mercure (1387)	Eau brute (23)	0,5	µg/L (133)	Mercure (1387)	Eau brute (23)	µg(Hg)/L (311)	✗
Trichloroéthylène (1286)	Eau brute (23)	0,5	µg/L (133)	Trichloroéthylène (1286)	Eau brute (23)	µg/L (133)	✓

9.2 Les contrôles de cohérence sur les déclarations

Les contrôles de cohérence sur les déclarations sont les suivants :

- Les **contrôles de cohérence**: par exemple $1 < \text{pH} < 14$; valeurs numérique ;
- Les **contrôles de complétude** à l'enregistrement et à la validation (champs obligatoires de la déclaration) ;
- Les **contrôles réglementaires** à la validation. Tout dépassement d'une donnée réglementaire ou le non respect d'une fréquence d'analyse doivent être dûment justifiés (*colonne « commentaire » et onglet général*). Sinon ces éléments non justifiés apparaissent dans la liste des incohérences.



Pour pouvoir valider une déclaration, la liste des incohérences doit être vide.



Pour les déclarations qui ne présentent pas de dépassements des données réglementaires, la colonne commentaire et l'onglet général peuvent rester vide pour la validation.



Si un dépassement d'une donnée réglementaire ou le non-respect d'une fréquence d'analyse est présente, alors un commentaire est obligatoire pour le paramètre et le jour considéré afin de pouvoir valider.



Si un dépassement d'une donnée réglementaire ou le non-respect d'une fréquence d'analyse est présente, les trois champs « commentaires » de l'onglet général doivent être complétés pour pouvoir valider.

10 Restitution et exploitation

10.1 La restitution et l'exploitation des données pour les services de l'inspection et les agences de l'eau

Les membres de l'Inspection ou les Agences disposent de plusieurs fonctionnalités dédiées à l'exploitation des données,

La recherche d'un établissement, accessible par le menu « Etablissement/Rechercher »

The screenshot shows the 'Recherche' (Search) page in the GIDAF application. The page title is 'Gidaf' and the breadcrumb is 'Accueil > Recherche'. The search criteria are divided into two main sections: 'Critères géographiques' and 'Critères d'établissement'. The 'Critères géographiques' section includes dropdown menus for 'Région' (set to 'ILE-DE-FRANCE'), 'Département' (set to 'Sélectionnez un département'), 'Commune' (set to 'Sélectionnez une commune'), and 'Code Service' (set to 'G95-4 - 95-4 Air / Ouest 95'). The 'Critères d'établissement' section includes dropdown menus for 'Etat de l'activité' (set to 'En fonctionnement') and 'Géré par' (set to 'Indifférent'), and text input fields for 'Raison Sociale', 'Nom Usuel', 'Numéro GIDIC', 'Numéro Agence', 'Numéro SIRET', and 'Code NAF'. There are also 'Rechercher' and 'Réinitialiser' buttons at the bottom.

Figure 10-1: recherche d'un établissement

La recherche d'une déclaration, accessible par le menu « Déclaration/Rechercher » :

The screenshot shows the 'Recherche' (Search) page in the GIDAF application, specifically for declarations. The page title is 'Gidaf' and the breadcrumb is 'Accueil > Recherche'. The search criteria are listed under 'Critères de déclaration' and include dropdown menus for 'Mois de déclaration' (set to 'Tous'), 'Année de déclaration' (set to '2010'), 'Catégorie' (set to 'Indifférent'), 'Etat' (set to 'Indifférent'), and 'Contrôle inopiné' (set to 'Indifférent').

Figure 10-2: recherche d'une déclaration

Le suivi des transmissions, accessible par le menu « Restitutions/Suivi des transmissions » :

10.2 La restitution et l'exploitation des données pour l'ensemble des profils

Le Module de Restitutions permet de visualiser et d'imprimer des rapports :

- Restitution périodique ;
- Suivi des transmissions des données d'auto surveillance ;
- Suivi des relances ;
- Suivi des contrôles externes ;
- Bilan des incohérences SIRET ;

Les différents types de restitutions sont :

- Restitution périodique : tableaux de bord dédiés à un établissement, permettant notamment de visualiser graphiquement le respect des données règlementaires sur une période donnée (mensuelle, trimestrielle, annuelle) ;
- Suivi des transmissions de déclarations : Affiche trois listes d'établissements :
 - Etablissements n'ayant aucune déclaration sur une période donnée ;
 - Etablissements ayant des déclarations en retard (non validées) sur une période donnée ;
 - Etablissements ayant des déclarations validées.
- Suivi des relances : restitution permettant aux services de l'inspection de visualiser synthétiquement les établissements n'ayant pas respecté les périodes de transmissions des paramètres règlementaires auxquels ils sont soumis ;
- Bilan des incohérences SIRET : restitution affichant les éventuelles incohérences détectées dans le système concernant la présence d'un même numéro SIRET pour plusieurs établissements ;
- Suivi des contrôles externes : restitution permettant le suivi des contrôles externes ou pour une période donnée ;

10.2.1 Restitutions périodiques

Le menu « Restitutions/Restitution périodique » permet d'accéder pour un établissement aux paramètres suivis.

Ce module permet de présenter des tableaux de bord synthétiques sur le respect des données règlementaires d'un établissement. La restitution périodique se décompose en trois étapes :

- Etape 1 : choix de l'établissement à observer ;
- Etape 2 : Choix des données de restitution ;
- Etape 3 : Visualisation des données.



Toutes les restitutions sont calendaires, limitées à l'année en cours.



Le mois sélectionné dans une restitution ne correspond pas au premier mois de la restitution. En effet, si l'on choisit le mois de « Aout » pour une fréquence de restitution «

Mensuelle » et une durée sur un « Trimestre » la période affichée sera « Juillet – Août – Septembre » correspondant au troisième trimestre calendaire.

L'utilisateur choisit parmi ses critères de restitution la fenêtre de temps, et peut choisir de suivre un ou des paramètres. Dans l'exemple suivant un paramètre est choisi :

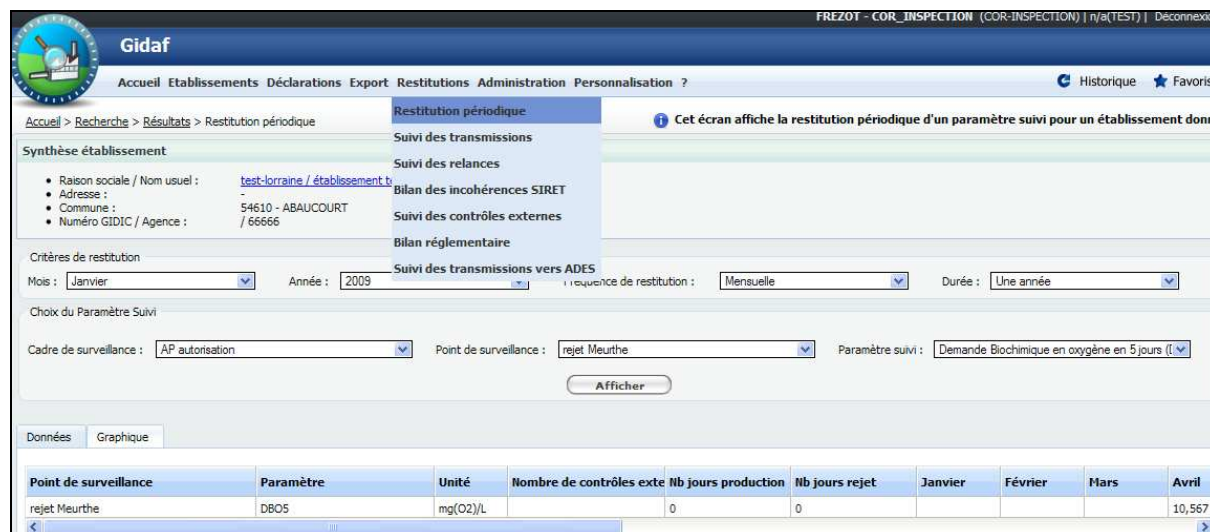


Figure 10-6: restitution périodique

On peut aussi visualiser par l'onglet « Graphique l'évolution du paramètre avec le temps.



Figure 10-7: graphique accessible en restitution

Le suivi peut être extrait au format XLS à travers le bouton « exporter ».

10.2.2 Le bilan réglementaire

Accessible au travers du menu général, le bilan réglementaire permet la restitution destinée à fournir un état de la conformité des rejets au regard de l'ensemble des prescriptions réglementaires saisies dans la structure de surveillance:

- Fréquences analyses ;
- Fréquences de transmission ;
- Données réglementaires ;
- Nombre de contrôles externes.



Figure 10-8: effectuer un bilan réglementaire

L’onglet « données réglementaires » restitue le bilan réglementaire des paramètres choisis.

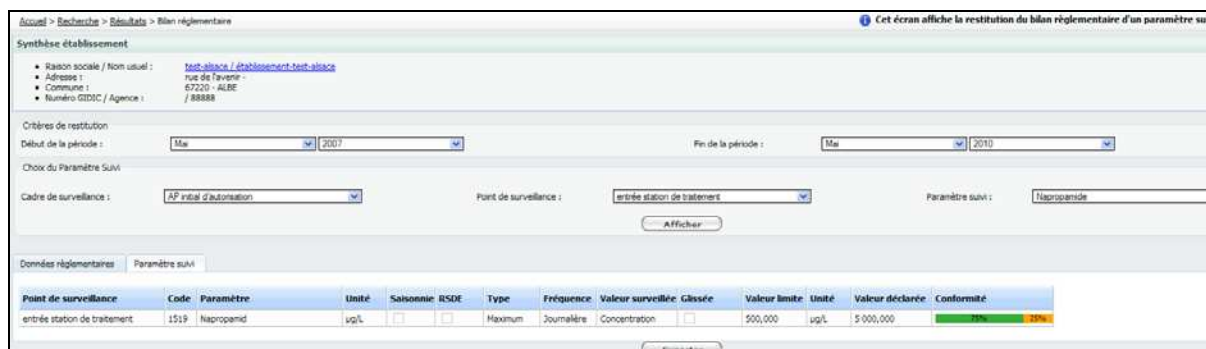


Figure 10-9: bilan sur un paramètre

L’onglet « paramètre suivi » restitue la conformité de manière plus fine (par fréquence d’analyse, de transmission, par respect du nombre de contrôles externes).



Somme des flux mensuels déclarés : un problème sera corrigé en 2011. Les flux mensuels calculés dans la restitution ne comptabilisent que les jours de mesure et pas la totalité des jours où il y a eu rejet mais pas de mesure.

10.2.3 Bilan des incohérences de codes Siret

Cette restitution affiche les éventuelles incohérences détectées dans le système concernant la présence d’un même numéro SIRET pour plusieurs établissements.

11 L'Export pour les agences et les services de l'inspection

Le menu « Export » de GIDAF dispose de l'option « Agrégation totale » pour les Agences et l'Inspection, et « Export Agence de l'Eau » pour les Agences.

11.1 Export « Agrégation totale des données »

Cet export permet d'extraire un grand nombre d'informations de la base GIDAF.

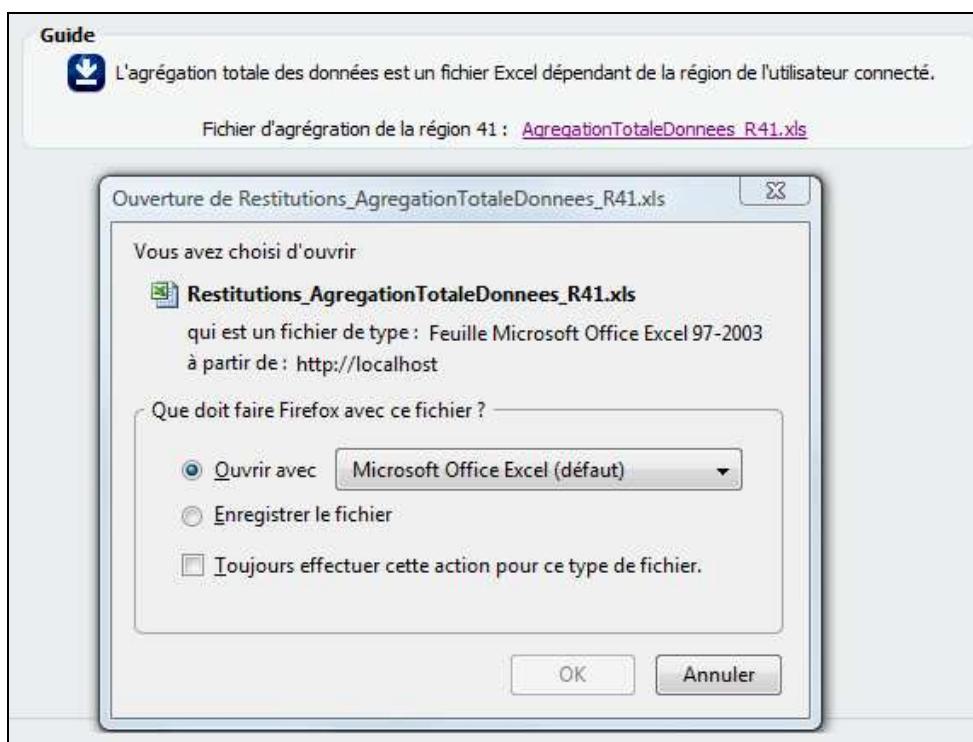


Figure 11-1: Agrégation totale des données

Le résultat de cet export est un fichier au format Excel constitué de l'ensemble des informations relatives à la région de l'utilisateur :

- Onglet Identité ;
- Onglet Cadre de surveillance ;
- Onglet Point de surveillance ;
- Onglet Paramètres suivis ;
- Onglet Données règlementaires.

Cet export est disponible dans deux situations :

- L'utilisateur appartient à une **région** donnée et les données correspondent à toutes les données de la région spécifiée ;
- L'utilisateur appartient à un **bassin** et les données correspondent à toutes les données du bassin spécifié.

11.2 Export « Flux Polluant »

Cette option permet d'exporter les données validées dans GIDAF vers l'application Flux Polluants de l'Agence de l'Eau. Un batch automatique est programmé chaque fin de mois pour transférer ces informations entre ces deux bases.

Il est possible de lancer cette exportation directement via l'application GIDAF. Le résultat est constitué d'un fichier au format XML respectant le format d'échange GIDAF ← → Flux Polluants.

12 Relance

Les mails de relance sont adressés comme suit :

- À l'exploitant lors de la **validation d'une déclaration** « d'auto surveillance » ou « Surveillance RSDE » ;
- À l'inspection, avec copie à l'exploitant lors de la **« demande d'invalidation »** d'une déclaration ;
- A l'exploitant, avec copie à l'inspection, lors de la **validation d'un contrôle externe** par un laboratoire ;
- A l'exploitant, avec copie à l'inspection, lors d'une **relance** pour non respect des fréquences de transmission d'un ou plusieurs paramètre(s) ;

Non-respect des périodes de transmission :

L'application GIDAF effectue un traitement automatique en début de chaque mois.

Les établissements sont relancés pour non transmission des analyses à échéance + 5 jours.

Exemple: un paramètre à **transmission mensuelle** sera relancé au début du mois de **mars** pour les résultats du mois de **janvier**

La transmission se fait à l'aide d'un **unique mail** contenant l'ensemble des paramètres dont la fréquence n'est pas respectée.

La relance est unique pour une période donnée.


Techniquement la relance se fait pour tous les établissements GIDIC dont les paramètres:

- ne possèdent pas de suivi saisonnier,
- ne sont pas RSDE car les relances se font pour les déclarations d'auto-surveillance,
- ont pour fréquence de transmission "Mensuelle", "Trimestrielle" ou "Annuelle",
- sont suivi obligatoirement par l'inspection.



Dans la version actuelle de GIDAF les établissements "Non soumis à Auto-surveillance" peuvent être relancés. Cela sera corrigé dans les versions ultérieures.

13 Annexe 1 : fichier de commande EDILABO

La possibilité de déclarer en EDILABO sous GIDAF est conditionnée à la commande au laboratoire depuis un fichier de commande généré par GIDAF ( [9.1.2.2.1. Déclarer sous format EDILABO](#)). En effet le fichier exporté de GIDAF contient tous les renseignements nécessaires à l'insertion des résultats dans la base de données, tels que l'établissement ;

Exemple de fichier de commande :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
- < COM_LABO xmlns="http://xml.sandre.eaufrance.fr/scenario/com_labo/1"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
- < Scenario>
  < CodeScenario> COM_LABO</CodeScenario>
  < VersionScenario> 1</VersionScenario>
  < NomScenario> Echanges informatises entre laboratoires et commanditaires</NomScenario>
- < Emetteur>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 12547896325478</CdIntervenant>
  </Emetteur>
- < Destinataire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 18315254600045</CdIntervenant>
  </Destinataire>
  </Scenario>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 12547896325478</CdIntervenant>
  < NomIntervenant> _Test GIDAF</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 18315254600045</CdIntervenant>
  < NomIntervenant> tes2</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 45123165421321</CdIntervenant>
  < NomIntervenant> test</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < StationPrelevement>
  < CdStationPrelevement schemeAgencyID="6"> 1500</CdStationPrelevement>
  < LbStationPrelevement> _Test GIDAF</LbStationPrelevement>
- < Commune>
  < CdCommune> 88160</CdCommune>
  < LbCommune> EPIINAL</LbCommune>
  </Commune>
- < LocalPrelevement>
  < CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10"> 1903</CdLocalPrelevement>
  < LbLocalPrelevement> Point de surveillance 620001</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
- < LocalPrelevement>
  < CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10"> 1904</CdLocalPrelevement>
  < LbLocalPrelevement> test_sortie station</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
  </StationPrelevement>
- < Demande>
  < CdDemandeCommanditaire> 2886</CdDemandeCommanditaire>
- < Commanditaire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 12547896325478</CdIntervenant>
  </Commanditaire>
- < Prestataire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET"> 18315254600045</CdIntervenant>
  </Prestataire>
  < TypeDemande> 3</TypeDemande>
```



```

< ContexteCodification> 1 </ ContexteCodification>
< DateDebutApplicationDemande> 2009-06-19 </ DateDebutApplicationDemande>
- < DestinataireRsAna>
< CdIntervenant schemeAgencyID= "SI RET"> 12547896325478 </ CdIntervenant>
  </ DestinataireRsAna>
- < Prelevement>
< CdPrelevement schemeAgencyID= "12547896325478"> R - 2886 - 1903 - 19/ 06/ 2009 </ CdPrelevement>
< DatePrel> 2010-06-01 </ DatePrel>
< DureePrel />
< FinalitePrel> R </ FinalitePrel>
- < StationPrelevement>
< CdStationPrelevement schemeAgencyID= "6"> 1500 </ CdStationPrelevement>
  </ StationPrelevement>
- < LocalPrelevement>
< CdLocalPrelevement schemeAgencyID= "10"> 1903 </ CdLocalPrelevement>
  </ LocalPrelevement>
- < Support>
< CdSupport> 3 </ CdSupport>
< LbSupport> Eau </ LbSupport>
  </ Support>
- < Preleveur>
< CdIntervenant schemeAgencyID= "SI RET"> 45123165421321 </ CdIntervenant>
  </ Preleveur>
- < Echantillon>
- < Laboratoire>
< CdIntervenant schemeAgencyID= "SI RET"> 18315254600045 </ CdIntervenant>
  </ Laboratoire>
  </ Echantillon>
- < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 14 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Type de prelevement </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif />
  </ Commemoratif>
- < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 15 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Date dernier contrôle métrol. Débitm. </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif />
  </ Commemoratif>
- < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 16 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Blanc d'atmosphere </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif />
  </ Commemoratif>
- < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 17 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Blanc du systeme de prelevement </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif />
  </ Commemoratif>
  </ Prelevement>
  </ Demande>
  </ COM_LABO>

```

14 Annexe 2 : fichier de résultat EDILABO

Le fichier de résultats, est en retour du fichier de commande, renvoyé par le laboratoire avec les résultats des analyses. Il est du type suivant :

```

<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
< LABO_DEST xmlns="http://xml.sandre.eaufrance.fr/scenario/labo_dest/1"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
+ < Scenario>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">12547896325478</CdIntervenant>
  < NomIntervenant>_Test GIDAF</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">88888888888888</CdIntervenant>
  < NomIntervenant>7</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < Intervenant>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">55555555555555</CdIntervenant>
  < NomIntervenant>4</NomIntervenant>
  </Intervenant>
- < StationPrelevement>
  < CdStationPrelevement schemeAgencyID="6">1500</CdStationPrelevement>
  < LbStationPrelevement>_Test GIDAF</LbStationPrelevement>
- < Commune>
  < CdCommune>88160</CdCommune>
  < LbCommune>EPINAL</LbCommune>
  </Commune>
- < LocalPrelevement>
  < CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">3065</CdLocalPrelevement>
  < LbLocalPrelevement>Point de surveillance 620001</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
- < LocalPrelevement>
  < CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">3066</CdLocalPrelevement>
  < LbLocalPrelevement>test_sortie station</LbLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
  </StationPrelevement>
- < Demande>
  < CdDemandeCommanditaire>2880</CdDemandeCommanditaire>
- < Commanditaire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">12547896325478</CdIntervenant>
  </Commanditaire>
- < Prestataire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">88888888888888</CdIntervenant>
  </Prestataire>
  < TypeDemande>3</TypeDemande>
  < ContexteCodification>1</ContexteCodification>
  < DateDebutApplicationDemande>2010-05-22</DateDebutApplicationDemande>
- < DestinataireRsAna>
  < CdIntervenant schemeAgencyID="SI RET">12547896325478</CdIntervenant>
  </DestinataireRsAna>
- < Prelevement>
  < CdPrelevement schemeAgencyID="12547896325478">R - 2880 - 3065 - 22/05/2010</CdPrelevement>
  < NumeroOrdrePrelevement>1</NumeroOrdrePrelevement>
  < DatePrel>2010-05-22</DatePrel>
  < FinalitePrel>R</FinalitePrel>
- < StationPrelevement>
  < CdStationPrelevement schemeAgencyID="6">1500</CdStationPrelevement>
  </StationPrelevement>
- < LocalPrelevement>
  < CdLocalPrelevement schemeAgencyID="10">3065</CdLocalPrelevement>
  </LocalPrelevement>
- < Support>

```

```

< CdSupport> 3 </CdSupport>
< LbSupport> Eau </LbSupport>
</Support>
- < Preleveur>
  < CdIntervenant schemeAgencyID= "SI RET"> 55555555555555 </CdIntervenant>
  </Preleveur>
- < Echantillon>
- < Laboratoire>
  < CdIntervenant schemeAgencyID= "SI RET"> 88888888888888 </CdIntervenant>
  </Laboratoire>
  < CompletEchant> 2 </CompletEchant>
- < Analyse>
  < DateAna> 2010-05-22 </DateAna>
  < RsAna> 2,3 </RsAna>
  < RqAna> 0 </RqAna>
  < LQAna> 1,2 </LQAna>
  < AccreAna> 0 </AccreAna>
  < InsituAna> 1 </InsituAna>
- < Parametre>
  < CdParametre> 1552 </CdParametre>
  < NomParametre> Vol.Moy.J. </NomParametre>
  </Parametre>
- < FractionAnalysee>
  < CdFractionAnalysee> 23 </CdFractionAnalysee>
  </FractionAnalysee>
- < Methode>
  < CdMethode> 456 </CdMethode>
  </Methode>
- < UniteReference>
  < CdUniteReference> 120 </CdUniteReference>
  < SymUniteReference> m3/ j </SymUniteReference>
  </UniteReference>
- < MethFractionnement>
  < CdMethode> HPLC-DAD ou CLHP </CdMethode>
  </MethFractionnement>
- < MethExtraction>
  < CdMethode> L/ L </CdMethode>
  </MethExtraction>
- < Commemoratif>
  < CdCommemoratif> 18 </CdCommemoratif>
  < LbCommemoratif> Numero de dossier d'accreditation </LbCommemoratif>
  < ValCommemoratif> 1 </ValCommemoratif>
  </Commemoratif>
- < Commemoratif>
  < CdCommemoratif> 19 </CdCommemoratif>
  < LbCommemoratif> Incertitude LQ facteur d'élarg. K= 2 </LbCommemoratif>
  < ValCommemoratif> 1,2 </ValCommemoratif>
  </Commemoratif>
</Analyse>
- < Analyse>
  < DateAna> 2010-05-10 </DateAna>
  < RsAna> 2 </RsAna>
  < RqAna> 0 </RqAna>
  < LQAna> 1 </LQAna>
  < AccreAna> 0 </AccreAna>
  < InsituAna> 2 </InsituAna>
- < Parametre>
  < CdParametre> 1382 </CdParametre>
  < NomParametre> Pb </NomParametre>
  </Parametre>
- < FractionAnalysee>
  < CdFractionAnalysee> 156 </CdFractionAnalysee>
  </FractionAnalysee>
- < Methode>
  < CdMethode> 456 </CdMethode>
  </Methode>
- < UniteReference>

```

```
< CdUniteReference> 335 </ CdUniteReference>
< SymUniteReference> µg(Pb) / L </ SymUniteReference>
</ UniteReference>
= < MethFractionnement>
< CdMethode> HPLC-DAD ou CLHP </ CdMethode>
</ MethFractionnement>
= < MethExtraction>
< CdMethode> L / L </ CdMethode>
</ MethExtraction>
= < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 18 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Numero de dossier d'accreditation </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif> 1 </ ValCommemoratif>
</ Commemoratif>
= < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 19 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Incertitude LQ facteur d'élarg. K= 2 </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif> 0 </ ValCommemoratif>
</ Commemoratif>
</ Analyse>
</ Echantillon>
= < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 14 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Type de prelevement </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif> 1 </ ValCommemoratif>
</ Commemoratif>
= < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 16 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Blanc d'atmosphere </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif> Non </ ValCommemoratif>
</ Commemoratif>
= < Commemoratif>
< CdCommemoratif> 17 </ CdCommemoratif>
< LbCommemoratif> Blanc du systeme de prelevement </ LbCommemoratif>
< ValCommemoratif> Non </ ValCommemoratif>
</ Commemoratif>
</ Prelevement>
</ Demande>
</ LABO_DEST>
```